

Annexe

Journal officiel

des

Communautés européennes

N° 135

Mars 1971

Édition de langue française

Débats du Parlement européen

Session 1971-1972

Compte rendu in extenso des séances
des 9 et 10 mars 1971

Maison de l'Europe, Strasbourg

Sommaire

Séance du mardi 9 mars 1971 1

Ouverture de la session annuelle, p. 1 — Allocution de M. le Président d'âge, p. 1 — Élection du Président, p. 4 — Élection des vice-présidents, p. 7 — Allocution de M. le Président, p. 7 — Renvois en commissions, p. 11 — Ordre des travaux, p. 11 — Composition des commissions, p. 12 — Ordre du jour de la prochaine séance, p. 14.

Séance du mercredi 10 mars 1971 15

Adoption du procès-verbal, p. 15 — Excuse, p. 16 — Dépôt de documents et modification de l'ordre du jour, p. 16 — Composition des commissions, p. 17 — Procédure d'examen du Quatrième rapport général, p. 17 — Nomination du rapporteur général, p. 17 — Situation économique dans la Communauté, p. 18 — Situation sociale dans la Communauté, p. 23 — Échanges intracommunautaires de viandes fraîches, p. 26 — Calendrier des prochaines séances, p. 28 — Adoption du procès-verbal, p. 28 — Interruption de la session, p. 28.

AVIS AU LECTEUR

En même temps que l'édition en langue française paraissent des éditions dans les trois autres langues officielles des Communautés : l'allemand, l'italien et le néerlandais. L'édition en langue française contient les textes originaux des interventions faites en langue française et la traduction en français de celles qui ont été faites dans une autre langue. Dans ce cas, une lettre figurant immédiatement après le nom de l'orateur indique la langue dans laquelle il s'est exprimé : (A) correspond à l'allemand, (I) à l'italien et (N) au néerlandais.

Les textes originaux de ces interventions figurent dans l'édition publiée dans la langue de l'intervention.

Les résolutions adoptées lors des séances des 9 et 10 mars 1971 figurent au Journal officiel des Communautés européennes n° C 26 du 23 mars 1971.

SÉANCE DU MARDI 9 MARS 1971

Sommaire

| | | | |
|---|---|---|----|
| 1. Ouverture de la session annuelle | 1 | 5. Allocution de M. le Président : | |
| 2. Allocution de M. le Président d'âge | 1 | MM. le Président ; Malfatti, président de la Commission des Communautés européennes | 7 |
| 3. Élection du président. — Déclaration de vote de M. Lücker, au nom du groupe démocrate-chrétien : | | 6. Renvois en commission | 11 |
| M. Vals, au nom du groupe socialiste | 4 | 7. Ordre des travaux : | |
| Scrutin | 6 | MM. Triboulet ; le Président ; Kriedemann ; le Président | 11 |
| Résultats du vote | 6 | 8. Composition des commissions | 12 |
| 4. Élection des vice-présidents | 7 | 9. Ordre du jour de la prochaine séance .. | 14 |

PRÉSIDENCE DE M. CANTALUPO

Président d'âge

(La séance est ouverte à 11 h 15)

M. le Président. — La séance est ouverte.

1. *Ouverture de la session annuelle*

M. le Président. — En application de l'article premier du règlement, je déclare ouverte la session annuelle du Parlement européen.

2. *Allocution de M. le Président d'âge*

M. le Président. — (I) Mes chers collègues, pour la deuxième fois, j'ai l'honneur, que je ne dois qu'à mon âge, de présider notre Assemblée, aussi riche de poids moral dans le monde qu'elle est pauvre d'autorité législative dans l'Ouest européen qui l'a pourtant engendrée. Votre doyen a vu se dérouler l'année 1970 sans la moindre tristesse car, pendant douze

mois, nous avons donné vie à des ferments productifs et à des réalisations positives.

Certes, nous n'avons pas obtenu tout ce que nous voulions : nous en sommes conscients, mais non responsables. Notre effort a toujours été fourni en temps utile, mais les difficultés objectives, la volonté — souvent hésitante ou contraire — des pouvoirs intérieurs et extérieurs à la Communauté, le développement lent des évolutions techniques et économiques, structurelles et financières ont rendu notre tâche plus ardue et moins rentable. Toutefois, au cours de l'année écoulée, ce Parlement a été associé à toutes les phases de reprise de la construction communautaire.

C'est unanimement que nous exprimons nos sentiments de gratitude sincère au président Mario Scelba qui, par sa vivacité intellectuelle, par sa ténacité d'homme politique consommé, doté d'un sens constant de la responsabilité, par son œuvre infatigable tant à l'intérieur du Parlement qu'à l'égard des autres institutions communautaires et par sa foi dans la nécessité d'unifier l'Europe afin qu'elle redevienne indépendante — comme elle l'a été pendant des siècles — à l'égard de ses deux gigantesques interlocuteurs actuels, a dignement représenté, au cours des négociations préparatoires complexes, notre Assem-

Président

blée qui s'affirme de plus en plus comme le noyau catalyseur de l'unification en cours.

Ce Parlement revendique avec un début de succès les irremplaçables prérogatives qui sont les siennes, et dont les étapes importantes sont l'indépendance budgétaire, des pouvoirs réels de contrôle (préalables indispensables à l'élection au suffrage universel) et l'attribution de pouvoirs législatifs tangibles. Nous sommes sur le point d'obtenir cette promotion avec du retard et en dépit de certaines résistances, surtout nationales, très vives. Cela rappelle d'une certaine manière les temps où les embryons des futurs Parlements nationaux revendiquaient peu à peu des prérogatives que les monarques absolus ne voulaient pas leur concéder.

C'est pour moi un agréable devoir de constater que l'effort déployé par M. Scelba afin d'accroître le poids, le prestige et la présence active de notre Parlement a été soutenu, chacun agissant selon la vision critique qu'il avait des problèmes, par tous les groupes et tous les éléments qui le constituent. Notre autorité a augmenté grâce à cette entente reconfortante, même si ou justement parce qu'elle est souvent discordante.

Aujourd'hui, la caractéristique principale de l'Europe libre réside dans le déséquilibre aussi incroyable qu'absurde qui existe entre sa puissance économique et son impuissance politique. Pour réduire rapidement cette divergence dangereuse, nous devons, au cours de l'année 1971, donner le maximum d'impulsions à l'union politique qui est en retard, en souffrance. Toutefois, cette union enregistre quelques progrès, que nous ne saurions sous-estimer.

Lorsqu'à son retour de la conférence de Munich, M. Scheel nous a rapporté les progrès accomplis dans la voie de la coordination des politiques étrangères des Six, et nous a exposé certains des aspects les plus marquants de la nouvelle politique de Bonn à l'égard de la Russie et des pays de l'Est, nous avons senti que l'Europe communautaire envisageait comme une preuve de sécurité personnelle et de solidité à l'égard de l'extérieur la possibilité de rapports avec l'Est européen, engagés par un de nos principaux pays, l'Allemagne, qui reste indéfectiblement fidèle à la Communauté dont elle demeure partie intégrante.

De la même manière, la tendance quasi générale à une politique méditerranéenne, éventuellement commune aux Six, demandée il y a quelques semaines à cette tribune, prouve qu'à partir d'inspirations et d'origines différentes et avec des moyens différents, mais des buts identiques — M. Schumann en a parlé à l'occasion de la réunion de notre commission politique à Paris il y a quelques jours — quelque chose de sincère et de solide est en train de s'accomplir laborieusement sur le plan de l'union politique depuis la Conférence de La Haye.

Les politiques étrangères de nos pays deviennent moins divergentes qu'elles ne l'étaient. Les consultations se poursuivent à des niveaux techniques et politiques, les ambassadeurs des Six dans les capitales du monde se consultent, même si l'Assemblée des Nations unies ne réussit pas toujours à traduire les bonnes intentions par un vote unanime. Votre doyen estime qu'une volonté politique de coopération existe et qu'il est donc permis d'espérer des accords plus réalistes.

Nous en trouvons confirmation dans les décisions monétaires et économiques qui ont été prises le 9 février, décisions qui ont imposé silence aux Cassandre de la scène européenne, que je comparerai au chœur de la tragédie grecque, lequel présageait toujours des malheurs collectifs sans jamais influencer sur l'avenir. Les parlementaires européens ont au moins deux raisons de se réjouir des perspectives qui ouvrent la phase initiale du plan Werner : tout d'abord parce que cette rencontre a coupé court aux sombres pronostics engendrés par la session stérile de décembre ; et ensuite parce que la fonction du Parlement a été associée à la première étape du plan, et le critère dit « subsidiaire », qui la caractérise, s'appliquera à notre Assemblée. Le rôle du Parlement dans ce secteur vital sera fonction de la voie qui sera choisie d'ici à trois ans : s'il est décidé de modifier le traité de Rome, toute solution sera possible ; dans le cas contraire, nous conserverons intactes nos fonctions de contrôle et d'intervention, tout en nous efforçant de les accroître.

D'aucuns objectent qu'à vouloir persister dans l'établissement d'accords sectoriels, hier le charbon et l'acier, puis l'énergie nucléaire, aujourd'hui les monnaies, nous risquons de perdre de vue l'objectif final de l'intégration politique. Mais si nous approfondissons l'analyse, la contradiction disparaît. En effet, rien n'est plus politique que le pouvoir de battre monnaie, qui est depuis toujours un attribut essentiel de la souveraineté et de l'indépendance. En fait, d'où les polémiques qui ont accompagné la naissance du plan Werner tirent-elles leurs origines, sinon de divergences institutionnelles et politiques sur la part de souveraineté qu'il était possible de céder à des organes extra-nationaux ? Nous espérons que, dans trois ans, la conjoncture politique et monétaire sera plus favorable et répondra aux ambitions des jeunes classes sociales qui réclament une participation de plus en plus large.

D'autres déplorent la lenteur qui accompagne l'attribution de prérogatives politiques au Parlement. Nous sommes d'accord avec eux sur ce point. Toutefois, nous constatons — c'est un fait — qu'il ne se passe pas de session sans que les représentants du Conseil de ministres y prennent part en intervenant dans nos débats les plus intéressants, et c'est aussi le cas de M. Malfatti qui accorde à nos travaux une attention et parfois une solidarité dont nous sommes certains qu'elles se perpétueront. Nous ne nous déclara-

Président

rons pas pour cela entièrement satisfaits — tout au contraire — car nous n'entendons nullement renoncer, et à aucun moment, au rôle qui nous est imparti de par la nature de notre institution, à savoir formuler des revendications politiques de plus en plus précises et substantielles à l'adresse du Conseil de ministres et des autres institutions communautaires. Toutefois, nier les résultats obtenus jusqu'à présent serait à la fois dangereux et excessif, serait la manifestation d'un conformisme optimiste et trop docile, qui prélude presque toujours à l'abdication.

D'autres encore affirment que l'Europe pour laquelle nous travaillons aurait un caractère classique, qu'elle serait — pour reprendre l'expression consacrée — « la Communauté du capitalisme ». Loin de moi l'intention d'engager ici une polémique sur ce thème et sur tel ou tel autre. Toutefois, on ne peut affirmer, me semble-t-il, que parmi les différentes catégories de la société européenne qui participent à la production, il en est qui n'ont pas bénéficié de ce grand fait catalyseur de l'après-guerre qu'est le Marché commun. Agriculteurs et ouvriers, industriels et commerçants, techniciens et travailleurs de tout niveau des secteurs principaux et tertiaires, tous ont globalement tiré un revenu supérieur, des effets positifs de cette libéralisation importante et progressive des échanges et de la création d'une très vaste zone communautaire intégrée. Ses capacités productives ne sont inférieures à celles d'aucune autre confédération, aussi puissante qu'elle puisse paraître. Nous avons donné davantage de liberté, de dignité et de bien-être à nos peuples. Très souvent, je me demande à quel niveau certains d'entre eux seraient aujourd'hui s'ils n'avaient pas participé à cette grande entreprise.

D'autres critiques, même s'ils sont animés des intentions les meilleures et les plus objectives, voudraient nier à notre Communauté une valeur sociale éminente. A ceux-là, il nous faut rappeler les premières applications de la libre circulation, fût-ce d'une manière quelque peu chaotique, qui eurent précisément pour bénéficiaires les travailleurs. Cette expérience ayant été jugée positive, on s'achemine actuellement, à travers d'innombrables difficultés, vers l'intégration des activités non salariées et des professions libérales, car nous voulons que l'élargissement ne soit pas seulement extérieur à la Communauté mais également intérieur à elle, à toutes les couches sociales.

Nous faillirions à l'objectif essentiel de l'unification humaine, plus encore que de l'unification politique, si nous devions un jour nous avouer incapables de résoudre le problème essentiel, à savoir réduire au minimum les déséquilibres qui ne sont pas toujours supportables, les disparités et les injustices anciennes et nouvelles, sources inépuisables de souffrances et de protestations chez les peuples les plus pauvres et les masses laborieuses les moins bien pourvues. Une égalisation industrielle et agricole technique et culturelle, morale et scientifique, entre les structures de

nos peuples, qui ne s'effectuerait pas sous le signe indélébile de la justice et de la paix sociale et qui ne serait ni éthiquement ni politiquement capable de réaliser la participation convaincue des masses à l'intérieur de notre Communauté, ne pourrait jamais atteindre l'objectif final historique de l'unification, qui devra finalement être l'œuvre des peuples réconciliés.

Il y a aussi le spectaculaire phénomène physiologique et spirituel, et inéluctable, de l'apparition impétueuse de la jeunesse européenne à côté de nous, les adultes. Nous avons le devoir d'accélérer la construction communautaire, car ce n'est que par elle que nous pouvons trouver le lien entre le présent et l'avenir en appelant les nouvelles générations à participer sérieusement à la grande œuvre qui est aujourd'hui la nôtre et qui demain sera la leur. Toutefois, la jeunesse doit mettre fin à sa stérile activité contestataire, elle doit se convaincre que la violence ne sera jamais une solution aux problèmes, elle doit entrer dans la création européenne avec des intentions positives, avec une conscience responsable pour nous aider. Cette exigence est, elle aussi, l'objet d'un examen attentif de notre Parlement qui, en 1970, a vivement souhaité que soit mise en œuvre une réelle politique de la culture, de l'enseignement et de la plus large information possible. Si nous ne parvenons pas à résoudre ce problème, dans lequel réside tout le secret de l'avenir de l'Europe libre, nous deviendrons des conservateurs capables seulement de nous accrocher au passé et fatalement la jeunesse s'éloignera de nous.

La lenteur de la négociation avec l'Angleterre est certainement une autre raison d'inquiétude et même pour certains d'inquiétude profonde, dans le contexte relativement positif de l'heure présente. Dans la conviction que l'élargissement de la Communauté est la condition sine qua non de son prolongement dans l'avenir, nous devons admettre qu'un échec éventuel et désapprouvé dans l'effort tenté en vue de recevoir l'Angleterre parmi nous pourrait finir par compromettre sérieusement certaines conquêtes du Marché commun. Il se pourrait donc que l'avenir nous réserve des jours sombres, des jours peut-être semblables à ceux qui ont suivi la Première Guerre mondiale, que j'ai eu pour ma part la chance de vivre, lorsque la Société des Nations a failli à son but parce qu'elle avait été abandonnée par l'un des grands peuples. C'est alors que s'est développée en Europe la lutte passionnelle des nationalismes qui, en l'espace de quelques décennies, nous amena à la catastrophe des années 1940. Cela s'est produit parce que les hommes politiques de l'époque n'ont pas su donner une réponse adéquate aux exigences économiques et de progrès des classes laborieuses, lassées des souffrances endurées pendant et après la guerre, et parce qu'ils n'ont pas su non plus faire une place dans leurs vieux cœurs au souffle jeune de la nouvelle génération.

Président

Enfin, il faut relever un fait grave, qui touche essentiellement à la fonction communautaire. Les difficultés des réapprovisionnements en énergie consécutifs à la conférence de Téhéran et à la décision unilatérale algérienne de ces derniers jours ne rendent que trop évidente l'étroitesse de vues des responsables communautaires en matière d'énergie. Leur désinvolture et parfois leur dilettantisme qui dure depuis plus de dix ans, d'une part, ont empêché la coordination des politiques nationales pour le pétrole, l'atome et le charbon ; d'autre part, ils ont conduit la gestion d'Euratom avec une incompétence désinvolte jusqu'à l'amener à un point négatif. Si la CEEA n'avait pas enregistré un échec retentissant, nous serions aujourd'hui certainement moins exposés à l'autoritarisme et au bon plaisir de jeunes gouvernements. Une prise de conscience communautaire dans le domaine des différentes énergies semble aujourd'hui — nous n'en sommes pas encore certains, mais nous l'espérons ardemment — annoncer enfin une politique qui permette à la « source de l'avenir » de franchir le seuil de l'application industrielle avec des dimensions concurrentielles.

Ce n'est que dans une vision unitaire de notre tâche, qui est immense, mais riche d'attrait historique et de séduction humaine et chrétienne, que nous pouvons trouver la force individuelle et collective nécessaire afin de ne pas reculer sur le chemin de l'indépendance européenne pour tous, car, en définitive, l'indépendance européenne est notre but essentiel. Les générations nouvelles ne nous le pardonneraient pas. Nous devons devenir les fidèles interprètes de la volonté de nos peuples. La Communauté économique doit devenir le chef-d'œuvre des démocraties européennes libres, fondées sur les populations.

L'Europe libre doit surmonter les dichotomies sociales et régionales qui nous affligent et qui souvent nous paralysent. La communauté du bien-être doit se libérer des accès de l'extrémisme idéologique, économique et moral, en distribuant davantage de justice, en s'employant à la paix sociale afin de surmonter aussi les contradictions de ce que l'on appelle les structures technocratiques, trop souvent soustraites aujourd'hui à des contrôles légitimes efficaces. L'Europe unie doit pénétrer ce monde envahi par la technique, de plus en plus étranger aux principes humanitaires, en l'enrichissant des valeurs culturelles et humaines qu'elle a avancées au cours des siècles, c'est-à-dire de toutes les qualités et de tous les apports de la liberté morale et matérielle des hommes, jusqu'à constituer un exemple à proposer au respect des peuples jeunes y compris ceux de notre Afrique noire associée.

Mes chers collègues, votre doyen, en vous remerciant de l'avoir écouté, sait qu'il interprète votre sentiment à tous en souhaitant que notre Parlement, au cours de l'année 1971 et dans les années à venir, s'attache à réaliser ces objectifs et mérite ainsi l'ad-

miration et la reconnaissance des nouvelles générations de l'Europe entière.

(Vifs applaudissements)

3. Élection du Président

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'élection du Président du Parlement européen.

J'ai reçu de MM. Vals, Berkhouwer et autres la candidature de M. Walter Behrendt.

Je rappelle que, conformément à l'article 7 paragraphes 1 et 2 et à l'article 35 paragraphe 6 du règlement, le vote devra avoir lieu au scrutin secret.

Je vous rappelle le texte de l'article 7 paragraphe 2 du règlement :

« ... Si, après trois tours de scrutin, aucun candidat ne recueille la majorité absolue des suffrages exprimés, peuvent être seuls candidats, au quatrième tour, les deux représentants qui ont obtenu, au troisième tour, le plus grand nombre de voix ; en cas d'égalité des voix, le candidat le plus âgé est proclamé élu. »

Je rappelle également que, conformément à l'article 35 paragraphe 6 « seuls les bulletins mentionnant les noms des personnes dont la candidature a été présentée, entrent dans le calcul des suffrages exprimés ».

Des bulletins et des enveloppes ont été distribués à MM. les Représentants. Ceux-ci inscriront sur le bulletin de vote le nom du candidat de leur choix, introduiront le bulletin dans l'enveloppe et déposeront celle-ci, à l'appel de leur nom, dans l'urne posée sur la tribune des orateurs.

La parole est à M. Lücker, qui a demandé à intervenir.

M. Lücker, président du groupe démocrate-chrétien. — (A) Monsieur le Président, puis-je vous demander si vous voulez procéder tout de suite à l'élection ? Si c'était le cas, je vous demanderais instamment de me donner la parole pour une déclaration que je voudrais faire à propos de l'élection.

M. le Président. — La parole est à M. Lücker pour expliquer le vote de son groupe.

M. Lücker, président du groupe démocrate-chrétien. — (A) Monsieur le Président, excusez-moi, mais je ne savais pas comment vous entendiez procéder. Je pensais que les trois autres groupes politiques, qui présentent aujourd'hui un candidat commun à l'Assemblée, allaient faire une déclaration pour motiver leur proposition et je me disposais à leur répondre. Il semble cependant qu'ils aient renoncé à prendre la parole. Je demande à mes collègues des autres

Lücker

groupes de comprendre que je désire faire, au nom de mon groupe, une déclaration au sujet de cette élection.

Monsieur le Président, le groupe démocrate-chrétien de cette Assemblée ne présente pas de candidat. Il ne participera pas à l'élection ; ce sera notre façon de faire un geste politique de protestation. Notre position se traduira par le dépôt d'un bulletin blanc. Si j'ai parlé de geste politique de protestation, je tiens à ajouter tout de suite qu'il ne vise nullement la personne même du candidat. Il n'est pas en cause, nous n'aurions aucune raison de nous en prendre à lui. Notre protestation vise plutôt le comportement politique des trois autres groupes de cette Assemblée qui, ces derniers temps, ont jugé opportun, sans informer ou sans consulter le groupe démocrate-chrétien, de conclure un accord que certains, selon leur appartenance ou leur tempérament politique, sont tentés de qualifier de coalition politique dirigée contre le groupe démocrate-chrétien. Je ne dis pas que je voudrais aller aussi loin dans mon appréciation. Mais on a entendu dire et répéter, ces derniers jours, qu'il était temps de mettre fin à la domination politique des démocrates-chrétiens sur cette Assemblée. Monsieur le Président, je ne sais pas si c'est le mot qui convient ; je serais, quant à moi, beaucoup plus modeste. Je n'en vois pas non plus le sens véritable, dès lors qu'il s'agit de l'élection du Président. Je crois toutefois devoir rappeler, au nom de mon groupe, que, depuis la constitution de cette Assemblée, ce sont toujours les démocrates-chrétiens qui ont donné un président à ce Parlement, à une seule exception près, celle de M. Gaetano Martino, membre du groupe libéral.

Je suis membre de cette Assemblée depuis sa création. Je crois pouvoir affirmer que les présidents que le groupe démocrate-chrétien a donnés à ce Parlement lui ont fait honneur, qu'ils ont accru son prestige, et se sont employés de toutes leurs forces à en augmenter l'efficacité. Vous avez vous-même, Monsieur le Président, tenu à louer comme il se devait l'œuvre efficace accomplie par le président Scelba, un président appartenant au groupe démocrate-chrétien. Pour le moment, je n'en dirai pas plus.

Je voudrais toutefois, revenant à cet accord des trois autres groupes, faire remarquer que, de l'avis de mon groupe, il n'y avait pas lieu d'y recourir, ni pour des raisons de temps, ni pour des raisons d'ordre politique. Je voudrais que ceci soit bien clair : si mon groupe a envisagé, durant un certain temps, la possibilité de maintenir pour une nouvelle année M. Scelba à la présidence de cette Assemblée, — et le groupe démocrate-chrétien n'a pas été seul à l'envisager — il y avait à cela de tous autres raisons. Cela ne signifiait en aucune façon que le groupe démocrate-chrétien se fût jamais considéré comme n'étant plus tenu par l'engagement auquel il avait souscrit avec les autres groupes l'an passé.

Les trois autres groupes ont estimé qu'il était politiquement opportun de conclure cet accord entre eux sans y faire participer le groupe démocrate-chrétien. Vu les usages en honneur dans ce Parlement, et pour des raisons d'ordre politique, on ne saurait attendre maintenant du groupe démocrate-chrétien qu'il donne suite à une invitation a posteriori de se joindre à l'accord. C'est pourquoi nous vous demandons de comprendre, Monsieur le Président, que nous ne présentons pas de candidat mais que nous nous abstenons lors du vote et que cette protestation politique se traduira par la présentation d'un bulletin blanc.

M. le Président. — La parole est à M. Vals.

M. Vals, *président du groupe socialiste*. — Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai écouté, avec beaucoup d'intérêt, comme toujours, M. Lücker nous exposer, au nom de son groupe, la position de celui-ci.

Il comprendra aisément que, sans avoir consulté les présidents des deux autres groupes qui ont présenté la candidature de M. Walter Behrendt, je ne puisse laisser passer sa déclaration sans y répondre.

M. Lücker a déclaré qu'il plaçait l'élection du président de notre Parlement sur le plan politique. Je voudrais lui indiquer que, pour nous, c'est exactement le contraire et que cela résulte d'accords qui ont été conclus entre les quatre groupes de notre Parlement.

Le 10 mars 1970, les quatre présidents de groupe ont signé un accord par lequel les soussignés acceptaient l'idée d'un roulement à la présidence du Parlement européen.

A partir du moment où on accepte un tel roulement, il n'y a pas de problème politique qui se pose en ce qui concerne la présidence.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'UDE)

Cela correspond d'ailleurs aux usages de notre Parlement sur le plan de l'élection.

En effet, nos propositions relatives aux vice-présidents résultent de l'accord passé à la fois sur le plan des nationalités et sur celui des appartenances politiques, de façon que tout le monde soit représenté au bureau du Parlement européen.

En ce qui concerne les présidences de commissions, il en est de même et ce sont, suivant leur importance, les divers groupes qui ont la présidence des commissions.

Comme M. Lücker, je suis membre de ce Parlement depuis 1958 et, comme lui, je rends hommage à tous ceux qui l'ont présidé, qu'ils soient encore présents parmi nous, comme c'est le cas de M. Scelba, de M. Furler, de M. Poher, ou qu'ils aient malheureusement disparu. Nous attestons, au groupe socialiste,

Vals

que les présidents du Parlement européen ont œuvré en faveur de notre institution et, donc, en faveur de l'Europe.

Mais nous sommes obligés de constater que, si ce Parlement existe depuis 13 ans, il y a eu un quasi-monopole de la présidence, ce qui, sur le plan démocratique, peut apparaître à certains — et c'est le cas de plusieurs membres du groupe socialiste — comme étant contestable.

Je dois dire que, lors des diverses élections, l'on ne s'est pas trop préoccupé de la composition politique de l'électorat qui élisait le président et, lorsque nous avions un candidat, le plus souvent il recueillait strictement les voix de notre groupe. C'est pour essayer de maintenir l'harmonie qui existe entre les groupes qu'avait été accepté le principe du roulement, principe qui, du fait de son acceptation, dépolitise complètement l'élection du président de notre Assemblée.

Dans l'engagement signé par les quatre présidents de groupe, il était prévu qu'à partir de mars 1971, c'est-à-dire à cette échéance, le président du Parlement serait un membre du groupe socialiste. Au mois de février, le groupe socialiste a désigné son candidat et a donné connaissance de son nom aux divers groupes.

Il n'était nullement question pour nous de mettre en cause la compétence ou la valeur de notre président, celui qui a exercé aujourd'hui ses fonctions, M. Mario Scelba. Notre proposition résultait simplement de l'engagement qui avait été signé par les présidents de groupes.

Il était également prévu qu'une commission ad hoc étudierait une rotation suivant des principes restant à définir et qu'elle ferait des propositions avant la fin de l'année 1970. Cette commission n'a pas fait de propositions.

Lorsque, en tant que président du groupe, je me suis adressé aux présidents des groupes de cette Assemblée, ceux-ci — du moins pour deux d'entre eux — m'ont fait savoir qu'ils étaient d'accord sur notre candidature. J'ai recueilli cela comme une information que j'ai transmise à mon groupe. La rotation n'ayant pas été prévue à ce moment-là, alors qu'elle résultait de l'engagement qui avait été signé, mon groupe a été saisi d'une proposition signée à la fois par le président du groupe libéral et par le président du groupe de l'UDE.

Nous n'avons jamais eu l'intention d'écarter le groupe démocrate-chrétien de la signature d'un tel accord puisque, le jour même, je faisais connaître au groupe démocrate-chrétien la proposition qui nous était faite, proposition que nous avons acceptée, restant fidèles à l'engagement que nous avons signé au mois de mars 1970.

Voilà, mes chers collègues, ce que furent les préludes à l'élection du président du Parlement européen à la session de mars 1971.

Les membres du groupe socialiste n'ont nullement l'intention de participer à une coalition qui viserait l'un des groupes de cette Assemblée.

Nous demandons qu'une fois l'élection terminée, s'apaisent les remous de cette querelle, afin que nous puissions œuvrer ensemble pour une meilleure efficacité des travaux du Parlement européen.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialistes, des libéraux et apparentés et de l'UDE)

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons procéder au tirage au sort des quatre scrutateurs.

Voici les noms des quatre scrutateurs :

MM. Glinne, Cousté, Dulin et Van Offelen.

Nous allons procéder au tirage au sort du nom du représentant par lequel commencera l'appel nominal.

L'appel nominal commencera par M. Bousquet.

J'invite M. le Secrétaire général à procéder à l'appel nominal.

(L'appel nominal a lieu)

M. le Président. — Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite MM. les Scrutateurs à se rendre dans la salle A/78 pour procéder au dépouillement des bulletins de vote.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à 12 h 05, est reprise à 12 h 20)

M. le Président. — La séance est reprise.

Voici les résultats du scrutin :

Nombre de votants : 114.

Bulletins blancs ou nuls : 50.

Suffrages exprimés : 64.

Majorité absolue : 33.

A obtenu 64 voix :

M. Walter Behrendt.

M. Behrendt ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je le proclame président du Parlement européen. Je lui présente mes meilleurs vœux et je l'invite à prendre place au fauteuil présidentiel.

(Vifs applaudissements)

PRÉSIDENTE DE M. BEHRENDT

4. *Élections des vice-présidents*

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'élection des vice-présidents du Parlement européen.

J'ai reçu une liste de candidatures qui correspond au nombre de sièges à pourvoir.

Voici ces candidatures : MM. Bersani, Rossi, Terrenoire, Corona, Furler, Merchiers, Westerterp et Lucius.

Personne ne demande le scrutin ?...

Je propose donc au Parlement de procéder à l'élection par acclamations.

(Applaudissements)

En conséquence, je proclame vice-présidents du Parlement européen, selon leur ordre de préséance : MM. Bersani, Rossi, Terrenoire, Corona, Furler, Merchiers, Westerterp et Lucius.

Je leur présente mes félicitations pour leur élection.

La composition du nouveau bureau sera notifiée à MM. les Présidents des institutions des Communautés européennes.

J'invite MM. les Vice-présidents à venir siéger à mes côtés.

5. *Allocution de M. le Président*

M. le Président. — Monsieur le Doyen d'âge, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, permettez-moi d'ouvrir ce discours inaugural par deux remarques.

La première s'adresse à notre doyen d'âge, M. Cantalupo.

Je tiens à vous remercier cordialement, Monsieur Cantalupo, d'avoir présidé avec tant de maîtrise cette première séance du Parlement européen et l'élection du Président. Vous êtes apparu une fois de plus comme le diplomate expérimenté à qui son pays a déjà confié tant de postes importants à l'étranger, et comme le parlementaire de longue date dont nous avons encore pu apprécier les qualités de rapporteur au cours de la session de février, lorsque nous avons débattu de l'association de Malte avec la CEE.

(Applaudissements)

Nous souhaitons qu'avec vous nous puissions nous employer encore de nombreuses années en faveur de l'œuvre européenne.

(Applaudissements)

J'aimerais aussi m'adresser spécialement à vous, Monsieur Scelba. Je voudrais vous remercier de tout

cœur d'avoir dirigé ce Parlement de manière si désintéressée pendant deux ans, et de vous être constamment employé à accroître le rayonnement et à servir le prestige de cette Haute Assemblée. Vous avez su élargir de façon remarquable les droits du Parlement européen. Je crois pouvoir le dire au nom de tout le Parlement, Monsieur le Président, vous avez bien mérité du Parlement européen.

(Vifs applaudissements)

Chacun de nous reconnaît en vous, Monsieur Scelba, un homme d'une riche expérience politique. La vie vous a investi de nombreuses responsabilités politiques et de nombreuses dignités, auxquelles vous avez consacré toutes vos forces. Président du Conseil de ministres italien en 1955, vous avez présidé la conférence de Messine, ce qui nous permet de vous compter au nombre des pères des traités de Rome. Il en va de même pour votre compatriote, M. Gaetano Martino, qui fut président de cette Haute Assemblée de 1962 à 1964. D'autres de nos Présidents ont également été associés, de l'une ou l'autre façon, à l'élaboration des traités de Rome.

Je ne puis, quant à moi, me prévaloir de l'avoir été, de sorte que, si votre Haute Assemblée m'a élu Président, ce dont je la remercie sincèrement, elle n'a pas seulement consacré ainsi le passage à une nouvelle génération. Je peux et je dois me compter au nombre des fils qui sont appelés non seulement à recueillir l'héritage de leurs pères, mais aussi à le compléter, à l'enrichir.

(Applaudissements)

Mon élection à la présidence de cette Assemblée implique aussi un changement à un autre égard. Abstraction faite de M. Paul-Henri Spaak, qui fut le premier président de l'Assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, je suis le premier social-démocrate appelé à présider aux destinées du Parlement européen. Je le dois surtout à l'idée, qui s'est imposée ces dernières années, que le choix d'un Président parmi les membres d'un groupe politique qui ne soit pas toujours le même est de nature à donner couleur et relief à l'activité du Parlement européen. En ma personne, c'est un enfant du monde des travailleurs industriels modernes et un membre actif du mouvement syndical qui devient Président de cette Assemblée. Je suis originaire de la Ruhr, cet arsenal que l'Europe considérait comme redoutable lorsque les peuples européens se faisaient encore la guerre. Ces guerres, les travailleurs n'y ont jamais eu le moindre intérêt. Ils devaient les préparer de leurs mains, dans les usines, les subir ensuite au front, les armes à la main, et trop souvent, y laisser leur vie. La conquête de territoires et de marchés ne leur a jamais apporté d'amélioration de leurs conditions de vie, pas plus que les beaux discours patriotiques et nationalistes.

Si j'évoque ces faits, ce n'est pas pour ouvrir un débat sur des problèmes historiques, mais pour rappeler

Président

le soulagement qu'a pu susciter dans de larges couches de la population l'effort entrepris pour éliminer, à la faveur de l'intégration européenne, les séquelles de cette effroyable manifestation de nationalisme exacerbé qu'était le fascisme, et pour panser les plaies de la seconde guerre mondiale. Je tiens à souligner que cette intégration a été amorcée par des hommes qui, pour la plupart, appartenaient à des milieux conservateurs d'origine. Ce souci nous est toujours apparu, à nous, sociaux-démocrates, comme louable, même lorsqu'il se manifestait tardivement. Nous y avons vu l'ébauche de la volonté de servir l'intérêt commun, à savoir sauvegarder la paix et la liberté dans cette Europe occidentale ruinée par la seconde guerre mondiale et édifier une société plus juste et plus sociale. Ce n'est qu'en dépassant, voire en démantelant les vieilles structures sociales nationales que nous parviendrons à édifier une société organisée de façon telle que, d'une part, elle réponde au progrès technologique, et que, d'autre part, grâce à un optimum de justice sociale, elle prive de toute apparence de justification des systèmes sociaux tels que le communisme. Cela étant, on peut voir dans l'élection d'un social-démocrate à la présidence la reconnaissance de la nécessité d'associer toutes les forces européennes à l'effort d'édification de l'Europe. Il n'y a pas d'alternative. A défaut de cela, l'Europe ne s'affirmera pas, ne pourra pas tenir sa place. Mieux nous réussirons, en Europe occidentale, à surmonter vraiment les nationalismes, à canaliser les aspirations égoïstes des individus comme des groupes et à donner à la société humaine une organisation moderne, mieux nous contribuerons à assurer la paix en Europe. Pour peu que l'Europe de l'Est y mette du sien, il y aura progrès sur le plan de la détente et des contacts aussi bien politiques qu'économiques. Je ne nourris pas l'illusion d'une extension possible à l'Europe de l'Est de la formule que nous appliquons à l'Europe occidentale et, même, je pense qu'il serait néfaste de vouloir influencer de l'extérieur sur les processus de développement en cours à l'Est. Je crois, quant à moi, qu'il faut plutôt laisser agir les « lois naturelles », sociales et humaines, qui, là-bas comme ici, tendent concrètement à assurer la transposition dans les faits du droit à l'autodétermination des peuples.

S'il faut rappeler à ce propos, me semble-t-il, que certains problèmes nationaux ne sont pas encore résolus dans notre Communauté, c'est uniquement parce que nous ne pourrions construire les États-Unis d'Europe que s'il se développe un sentiment communautaire qui fasse apparaître des problèmes non encore résolus, tels que le problème allemand, comme des problèmes communs, que ce soit facile ou non. Il en va bien entendu de même pour les problèmes non résolus intéressant tous les États membres, ceux d'avant comme ceux d'après l'élargissement de la Communauté. Comment pourrions-nous développer un sens des responsabilités communautaires à l'égard des régions de notre Communauté qui menacent de se laisser distancer par les autres, si nous ignorons pudiquement les grands problèmes nationaux ? Nous

devons apprendre à devenir également sensibles aux heurs et aux malheurs des différentes parties de notre Communauté. En tout cas, nous devons apprendre à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider les régions défavorisées à combler leur retard. C'est pourquoi une politique commune des structures agricoles et industrielles s'impose. C'est pourquoi il faut réaliser une union économique et monétaire dotée des instruments nécessaires. Si nous voulons y arriver, nous devons être assurés de l'appui et du soutien que peut nous apporter la confiance de larges couches de la population.

Est-ce le cas actuellement ? Après avoir retracé le passé sans faire aucune concession — c'est ma manière et j'entends y rester fidèle — et dégagé les principes communs qui s'imposent, permettez-moi de me pencher sur le présent avec la même franchise, en commençant par le Parlement européen, c'est-à-dire par nous-mêmes. Pour le grand public, le Parlement européen reste un inconnu. On le confond toujours avec l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Le Conseil de ministres et la Commission commencent à représenter quelque chose pour les populations, mais il n'en va pas de même pour le Parlement européen. Le fait que cette Assemblée ne soit pas élue au suffrage direct y est certainement pour beaucoup, et une campagne électorale européenne laisserait sans nul doute des traces dans l'opinion publique. Mais il y a plus grave, me semble-t-il, c'est l'absence de pouvoirs de décision directs. Il est certain que les positions affirmées, à titre simplement consultatif, par le Parlement européen, n'ont pas toujours eu le poids ni la vigueur voulue pour impressionner les secteurs de l'opinion publique qui s'intéressent à la vie politique. Il faut dire toutefois que le Parlement s'est prononcé nettement sur le plan Mansholt en adoptant un avis provisoire au cours de la session de février, et je me félicite qu'après une longue délibération, la commission compétente au fond ait pu aboutir à des conclusions précises. On est en droit d'espérer, du Parlement européen, représentant des populations, qu'il affirme nettement son point de vue. Nos discussions sont publiques. Nous nous prononçons à la majorité. Nous avons le devoir d'examiner les intérêts particuliers à la lumière des intérêts européens et de les apprécier à leur juste valeur. Si le Parlement européen ne s'est pas encore imposé à l'attention des populations, cela tient pour une part non négligeable au fait qu'il ne se montre pas assez soucieux de toucher l'opinion publique. Je compte accroître vigoureusement notre effort de publicité, et à cette fin d'intensifier notre dialogue et notre coopération avec les journalistes, car le Parlement européen sait qu'il a besoin du soutien de toute la presse européenne !

Le niveau général d'intégration suscite, lui aussi, un malaise au sein de la population européenne. Il ne se passe guère de jour qu'elle n'entende des professions de foi européenne, mais elle constate qu'en fait, les progrès sont si lents que la contradiction entre les

Président

paroles et la réalité ne fait qu'accroître son inquiétude. Bien que l'on ne cesse de célébrer les résultats de l'intégration, la population doute que les progrès soient assurés dans ce domaine. Les allusions, faites ces derniers temps par certains pouvoirs publics, à la nécessité dans laquelle ils pourraient se trouver de majorer les prix agricoles sur le plan national, démontrent tragiquement que la politique agricole commune n'a pas été couronnée de succès et qu'elle est maintenant menacée dans ses fondements mêmes. Qui pourrait faire grief à la population de considérer l'avenir avec une inquiétude croissante ? Nos structures politiques suffisent-elles encore pour garantir dans une certaine mesure notre avenir, si lourd d'inconnues ? Il y a longtemps que les États ne sont plus en mesure de faire face isolément à des problèmes tels que l'agriculture, l'approvisionnement en pétrole, l'industrie aéronautique, l'astronautique, etc. Les structures institutionnelles de la Communauté pouvaient sans doute suffire en 1952, peut-être même encore en 1958, mais ce n'est plus le cas à l'heure actuelle. La fréquence des sessions du Conseil non suivies de décisions effectives a fait apparaître cette institution de la Communauté comme un élément conservateur qui, par sa conception même, n'est ni appelé à assurer la primauté de l'intérêt commun sur les divers intérêts nationaux en présence, ni en mesure de le faire.

Il faut donc renforcer systématiquement le Parlement européen, qui est, lui, un facteur de progrès. L'expérience des deux années de présidence de M. Scelba démontre qu'il est très possible de reconnaître au Parlement européen, sans qu'on doive pour autant recourir à une modification en bonne et due forme du traité, des droits plus substantiels. Je songe à la reconnaissance par le Conseil du droit du Parlement de décider de son propre budget, ainsi qu'à l'intervention accrue du Parlement en matière de budget des Communautés.

Si l'on compare les budgets des six États membres avec le budget communautaire, on constate que ce dernier correspond à près de 4 % de l'ensemble des budgets nationaux. Ce pourcentage équivaut à plus de 50 % du budget belge et à près de 50 % du budget néerlandais. Il est égal à un multiple du budget luxembourgeois. Ces chiffres devraient nous inciter à la réflexion et, surtout, donner à réfléchir à nos collègues des Parlements nationaux. Les Parlements nationaux se sont d'abord vu priver de certaines de leurs attributions en matière législative et, maintenant, c'est de plus en plus de leurs pouvoirs financiers qu'il s'agit. On a désormais dépassé les limites du supportable. Il importe que, dans ce domaine, le Parlement européen prenne la relève des Parlements nationaux. Nous entendons tous, je l'espère, construire une Europe dotée de structures démocratiques et parlementaires. Si certains progrès ont été faits, il n'en reste pas moins — et je citerai les termes employés par M. le Président Scelba dans le discours qu'il a prononcé devant cette Assemblée le 19 janvier 1971

— qu'il « dépend aussi du Parlement européen que de nouvelles étapes plus importantes soient franchies dans cette direction. Du reste, l'expérience historique nous l'enseigne, la démocratie n'est pas un bien qui s'obtient par une concession venue d'en haut, mais une conquête lente et difficile ; une conquête qui, pour être conservée, doit être renouvelée chaque jour ». Fin de citation.

Nous sommes tous convaincus que seul un État démocratique peut apporter à l'homme la possibilité et la garantie d'une existence digne dans la liberté. Si nécessaire que puisse être l'exécutif, il implique, de par sa nature institutionnelle, un risque d'emprisonnement de la vie dans des formules trop rigides, s'il échappe aux impulsions permanentes et vivifiantes d'un parlement. Faire œuvre politique, cela appartient à un parlement tirant sa légitimité de la volonté du peuple, je dis bien du peuple et non des peuples.

Pour réaliser l'œuvre d'unification politique de l'Europe, nous devons venir à bout d'une foule de résistances, préparer notre économie et nos régions aux conditions de demain et assurer l'avenir des hommes. Ce processus, qui s'apparente à une révolution, ne pourra pas être mené à bien par les organes de décision que sont le Conseil et la Commission. Il y faut des représentants des États membres élus par le peuple. Ce sont des décisions politiques qui transformeront la physionomie de l'Europe et qui influenceront de manière décisive sur le sort des hommes. Ces décisions doivent être prises par un parlement, par notre Parlement européen.

Nous nous réjouissons, certes, de l'appui durable que nous assurera à cet égard l'adhésion d'autres États, la démocratie parlementaire étant particulièrement vivace dans les pays qui sont candidats à l'adhésion. Aussi m'emploierai-je à établir en temps utile le dialogue avec les Parlements de ces pays, afin d'y trouver des alliés. Nous ne saurions toutefois attendre qu'ils soient en mesure de nous apporter leur appui. J'ai noté avec intérêt que le premier ministre britannique a récemment estimé indispensable la modification des structures institutionnelles de la Communauté, et notamment le renforcement de son instance parlementaire. Cette déclaration contredit la thèse, souvent avancée, suivant laquelle aucun changement institutionnel ne devrait intervenir avant l'adhésion. Elle rejoint mon propre point de vue, à savoir qu'il ne faut pas temporiser et qu'il nous appartient de travailler dès maintenant, avec courage et imagination, à obtenir des pouvoirs accrus pour ce Parlement.

C'est ainsi qu'on a pris l'habitude de dire que, dans les deux prochaines années, la Commission soumettra au Conseil des propositions tendant au renforcement des pouvoirs du Parlement européen. Mais, dans un délai de deux ans, cela ne signifie pas à l'expiration de ce délai, ce que l'on pense parfois trop facilement. J'attache beaucoup d'importance au libellé même de cette déclaration d'intention, qui prévoit que la Commission déposera, « postérieurement à la ratifi-

Président

cation par tous les États membres du traité signé le 22 avril et au plus tard dans un délai de deux ans », des propositions en cette matière. Tels sont les termes d'une déclaration du Conseil qui fait partie intégrante du traité du 22 avril 1970. Or, depuis lors, ce traité a été ratifié et est entré en vigueur. Dès aujourd'hui, la Commission pourrait et devrait soumettre au Conseil ses propositions, non, certes, sans avoir au préalable pris contact avec le Parlement européen.

Je me fais aussi votre interprète, je pense, en rappelant que nous ne saurions nous contenter indéfiniment de promesses. Dois-je rappeler que l'élaboration d'une loi électorale permettant l'élection de notre Assemblée au suffrage universel direct est une obligation prévue par le traité, obligation à laquelle le Conseil ne s'est toujours pas conformé ? Le Parlement européen a, en l'espèce, fait preuve d'une grande et longue patience. Renonçant à introduire un recours en carence, il s'est contenté de l'ouverture d'un dialogue et de la création d'un groupe de travail. En cette matière, j'entends passer à l'action et j'espère pouvoir être assuré du soutien de l'Assemblée tout entière.

(Applaudissements)

Par ailleurs, je poursuivrai et j'élargirai les contacts que le président Scelba a amorcés avec les présidents des Parlements nationaux. Il me paraît indiqué, à moi aussi, d'inviter chacun d'eux à une conférence des présidents des Parlements nationaux et du Parlement européen, pour que nous puissions réfléchir en commun aux moyens de remédier à la perte, par les Parlements nationaux, de certains de leurs pouvoirs, en assurant leur attribution au Parlement européen et, d'une manière générale, d'améliorer les relations entre nos Parlements respectifs.

Mon élection au poste de président, je l'ai déjà dit au début de mon allocution, marque une transition à maints égards. Dans les années à venir, les négociations sur l'union économique et douanière, ainsi que sur l'adhésion de quatre nouveaux États, déboucheront sur des possibilités diverses. Il faudra opter pour l'une ou l'autre solution. Le Parlement européen ne saurait rester dans l'expectative en attendant d'être invité à s'engager dans la voie qui aura été choisie. Nous devons travailler beaucoup et sans nous laisser détourner par des détails de l'option la plus favorable. Nous devons être prêts et agir au moment voulu. Pour être prêts, nous devons définir notre façon de voir et mettre au point des stratégies. Il faudra donc adapter nos structures internes de façon que nous puissions faire face à la masse des consultations tout en trouvant le temps nécessaire à l'élaboration de principes d'action à moyen et à long terme. Les peuples ne comprendraient pas qu'ignorant l'impératif de l'heure, nous ne nous attachions pas, avec courage et persévérance, à accroître les droits modestes dont nous disposons aujourd'hui. Nous nous le devons à nous-mêmes.

Je voudrais, chers collègues, vous remercier encore pour la confiance que vous m'avez témoignée et m'engager devant vous à travailler dans l'esprit et dans le sens que je vous ai indiqués. Réunis au sein de cette Assemblée, nous venons de pays différents et appartenons à différents partis politiques. Ce qui nous unit, c'est la volonté de réaliser une Europe forte et unie, qui soit notre porte-parole commun, une Europe qui représente davantage que la somme de nos forces économiques. Ce qui nous unit, c'est la volonté de créer une Europe dans laquelle chacune des nations qui la composent aura sa place, dans le respect de son originalité foncière, mais qui n'en sera pas moins inspirée par le sentiment d'une appartenance commune que nourrissent ses habitants.

(Vifs applaudissements)

La parole est à M. Malfatti.

M. Malfatti, *président de la Commission des Communautés européennes*. — (I) Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous présenter, au nom de l'institution que j'ai l'honneur de présider, mes plus vives félicitations pour votre élection et de vous adresser mes vœux les plus chaleureux pour votre accession à cette haute charge et aux lourdes responsabilités que vous allez assumer.

Qu'il me soit permis d'exprimer en même temps nos plus vifs remerciements au président sortant, M. Scelba, qui, avec dignité et fermeté, a permis au Parlement européen d'accomplir la tâche essentielle qui est la sienne et a fait de lui toujours davantage le pivot irremplaçable de la construction européenne.

Je rends hommage, Monsieur le Président, à la fidélité dont vous faites preuve à l'égard de votre idéal politique de démocrate européen et à l'esprit de suite avec lequel vous le poursuivez. Votre expérience politique se fonde sur des éléments essentiels à la construction de l'Europe : la mobilisation des grands partis politiques et des syndicats, la mobilisation des communautés locales. Ce sont là des éléments indispensables pour faire aboutir ce grand dessein démocratique que sont le développement et le renouvellement de notre Communauté sur le plan social.

La Commission se met à votre entière disposition en exprimant le vœu que la coopération avec le Parlement européen ira sans cesse en s'intensifiant. Quant aux domaines que vous avez mentionnés, tout à l'heure, Monsieur le Président, je vous dirai, au nom de la Commission, que l'institution que j'ai l'honneur de présider n'a pas l'intention d'y être un « frein », mais qu'au contraire elle entend y jouer le rôle d'un « accélérateur ». Elle ne se laissera pas dépasser par les problèmes que vous avez cités ; elle désire au contraire, avec le Parlement européen, aller au-devant de ceux-ci, car elle est convaincue qu'il est essentiel de les résoudre pour renforcer la structure démocratique de la construction communautaire.

Malfatti

La Commission souhaite d'autant plus intensifier sa coopération avec le Parlement qu'elle est consciente de la phase particulière que traverse la vie politique de notre Communauté et que vous avez tout à l'heure rappelée dans votre discours.

Les grands thèmes dont on discute actuellement, à savoir la mise en œuvre de l'union économique et monétaire et l'édification, souhaitée par tous, d'une Communauté élargie englobant dix pays, ont un retentissement mondial.

Nous pensons, Monsieur le Président, que nos responsabilités respectives exigeront de nous un effort soutenu, mais nous nous félicitons que cette phase particulière par laquelle passe l'Europe ne nous impose pas de tâches de pure routine, mais qu'au contraire elle nous commande de rechercher une solution à des problèmes de portée mondiale.

Nous sommes donc tous conscients, Monsieur le Président, que si l'on considère les choses avec réalisme et lucidité, on se trouve aujourd'hui dans les conditions voulues pour faire un nouveau pas en avant sur la voie de la construction européenne. Un tel pas ne serait pas concevable et ne serait pas effectué dans la bonne direction si nous ne mettions pas au premier plan le Parlement européen qui a non seulement un rôle à jouer dans cette perspective et à ce stade, mais qui doit nécessairement accroître ses pouvoirs et résoudre le vieux problème de son élection si l'on veut — comme il se doit — qu'en cette période qui s'annonce heureuse pour l'Europe, celle-ci puisse se défendre de tout esprit bureaucratique et technocratique pour exalter les véritables valeurs de la démocratie représentative.

(Applaudissements)

M. le Président. — Je vous remercie vivement pour votre déclaration, Monsieur Malfatti.

Je suis certain que cette Assemblée estime comme moi que nous pourrons continuer à coopérer dans un esprit ouvert, loyal et de confiance réciproque.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à 12 h 55, est reprise à 16 h 50)

PRÉSIDENCE DE M. BEHRENDT

M. le Président. — La séance est reprise.

6. *Renvois en commission*

M. le Président. — J'informe le Parlement des renvois suivants :

— les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil relatives à une

communication et un projet de résolution du Conseil concernant la nouvelle orientation de la politique agricole commune et à plusieurs règlements concernant la fixation des prix pour certains produits agricoles, qui ont été renvoyées, le 8 mars 1971, à la commission de l'agriculture pour examen au fond et, pour avis, à la commission des relations économiques extérieures, sont également renvoyées pour avis, à la commission des finances et des budgets ;

— la proposition de la commission des Communautés européennes au Conseil concernant un règlement relatif au statut de la société anonyme européenne, qui a été renvoyée, le 15 septembre 1970, à la commission juridique pour examen au fond et, pour avis, à la commission économique et à la commission des affaires sociales et de la santé publique pour le titre V, deuxième partie, est également renvoyée, pour avis, à la commission des finances et des budgets.

7. *Ordre des travaux*

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la fixation de l'ordre des travaux.

Au cours de sa réunion du 26 février 1971, le bureau élargi avait établi un projet d'ordre du jour. Toutefois, compte tenu des modifications intervenues lundi, je vous propose de fixer comme suit l'ordre de nos travaux :

Cet après-midi :

— nomination des membres des commissions.

A partir de 17 h :

— réunions constitutives des commissions.

Mercredi 10 mars 1971 à 10 h :

— exposé, sans débat, de M. Barre, au nom de la Commission des Communautés européennes, sur la situation économique dans la Communauté ;

— exposé, sans débat, de M. Coppé, au nom de la Commission des Communautés européennes, sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté en 1970 ;

— rapport complémentaire de M. van der Ploeg, au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique, sur une communication relative à des échanges intracommunautaires de viandes fraîches.

Il n'y a pas d'opposition ? ...

La parole est à M. Triboulet.

M. Triboulet. — Monsieur le Président, vous avez demandé s'il n'y avait pas d'objection à l'ordre du jour que vous avez proposé. Je fais objection à cet ordre du jour. En effet, à ma grande surprise et, je pense, à la grande surprise de tous les membres de cette Assemblée, on a fait disparaître de l'ordre du jour la discussion de la proposition de résolution présentée par les groupes politiques sur la procédure d'examen du Quatrième rapport général de la Commission des Communautés européennes sur l'activité des Communautés en 1970.

Malgré l'activité déployée par le président qui a cessé ses fonctions ce matin et qui avait envoyé aux groupes politiques un projet de résolution concernant ladite procédure, malgré la diligence de la présidence elle-même, les groupes politiques, c'est-à-dire nos secrétaires qui viennent de se réunir, n'ont pas abouti à un accord sur un texte de résolution. J'attire votre attention, comme nouveau président de cette Assemblée, sur l'extrême importance de cette résolution. Si elle n'est pas adoptée cet après-midi, je demande formellement que la discussion en soit remise à demain matin et que vous invitiez les groupes à se mettre d'accord ce soir sur cette procédure.

Je n'ai pas besoin de rappeler, mes chers collègues, que l'article 143 du traité fait de l'examen de ce rapport général annuel notre seule obligation parlementaire importante.

Nous devons donc discuter ce rapport et nous avons eu soin de fixer chaque année une procédure. L'an dernier, un texte avait été adopté ; cette année, un nouveau texte va être proposé. Nous devons aisément nous mettre d'accord. Il se trouve qu'en vertu d'un roulement qui avait été précisément décidé entre les groupes afin de dépolitiser ce problème — comme l'a si bien dit ce matin M. Vals —, le rapport général devait être remis à un membre du groupe que j'ai l'honneur de présider cette année.

Je trouverais particulièrement choquant que les trois autres groupes fassent obstacle à la fixation d'une procédure normale pour cette discussion au moment même où c'est un des membres du plus petit groupe de cette Assemblée qui doit être désigné pour le rapport général.

Je demande donc qu'en votre qualité de président, vous invitiez les quatre groupes à se mettre d'accord dès ce soir sur cette procédure, afin que nous puissions en discuter demain matin. Cela me semble absolument conforme aux prérogatives de notre Parlement.

M. le Président. — La parole est à M. Kriedemann.

M. Kriedemann. — (A) Monsieur le Président, je tiens à dire, à l'attention notamment de M. Triboulet, qu'à ma connaissance personne n'a l'intention de dépolitiser la question à un point tel que nous n'examinions plus le rapport général de la manière qu'il

convient. J'ai eu ce matin avec M. Lücker un bref entretien, au terme duquel nous avons invité les secrétaires des groupes politiques, qui étaient présents, à prendre des dispositions pour que pendant le temps consacré à la constitution des commissions, les présidents des groupes puissent s'entretenir sur la procédure à suivre. Il ne s'agissait nullement d'introduire une nouvelle procédure, mais seulement de savoir comment nous allions procéder. En effet, il reste des problèmes à résoudre. Je ne les connais pas tous, mais je sais qu'il existent. Il fallait arriver à un accord sur une résolution telle que celle que nous avons l'habitude d'adopter, chaque année, au cours de la session de mars. Nous avons aussi envisagé la possibilité, au cas où l'urgence des travaux ne nous aurait pas laissé suffisamment de temps pour cet entretien, de renvoyer la décision sur la procédure à la semaine prochaine. La semaine prochaine ou demain matin, la différence n'est pas grande. Je ne vois pas non plus d'inconvénient à ce que nous convenions de prendre cette décision sur la procédure demain matin. L'essentiel, Monsieur Triboulet, c'est qu'ensuite les présidents des groupes se rencontrent aussi rapidement que possible. Dans le cas présent, si je remplace notre président, c'est dû au hasard.

Je suis donc de votre avis. La question doit être réglée comme elle l'a toujours été. Si elle ne figure pas maintenant à l'ordre du jour, il ne faut y voir aucune intention, ni surtout une intention mauvaise.

M. le Président. — Monsieur Triboulet, vous avez parfaitement raison d'avoir soulevé ce problème. Le fait est, toutefois, que le bureau n'est saisi d'aucune proposition de résolution des groupes politiques et il lui est donc impossible de l'inscrire à l'ordre du jour. Si les groupes sont en mesure de s'entendre d'ici à ce soir ou demain matin avant l'ouverture de la séance sur une proposition de résolution, il sera naturellement possible de l'inscrire à l'ordre du jour. Personnellement, je pense qu'une proposition de résolution pourrait être déposée d'ici demain avant l'ouverture de la séance.

Il n'y a pas objection ? ...

L'ordre du jour est adopté.

8. Composition des commissions

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la nomination des membres des commissions du Parlement européen.

Conformément à l'article 37 du règlement, le bureau a établi la liste des candidatures pour les différentes commissions. Cette liste sera insérée au procès-verbal et au compte rendu in extenso des débats de la présente séance.

Président*Commission politique*

MM. Achenbach, Amendola, Berthoin, Broeksz, Cantalupo, Carcassonne, Corona, Covelli, Flämig, Furler, Giraud, Glesener, Habib-Deloncle, Hougardy, Jahn, Lautenschlager, Lückner, de la Malène, Müller, Poher, Radoux, Scarascia Mugnozza, Scelba, Schuijt, Servais, Terrenoire, Tolloy, Triboulet, Wohlfart.

Commission économique

MM. Arndt, Artzinger, Berkhouwer, Bermani, Bersani, Boersma, Borm, Bos, Bourdellès, Bousch, Bousquet, Burgbacher, Califice, Cifarelli, Colin, Lange, Löhr, M^{lle} Lulling, MM. Mitterdorfer, Oele, Offroy, Ramaekers, Riedel, Romeo, Scoccimarro, Triboulet, Van Offelen, Vetrone, Wolfram.

Commission des finances et des budgets

MM. Aigner, Alessi, van Amelsvoort, Arndt, Artzinger, Ballardini, Boano, Borocco, Broeksz, De Gryse, Dulin, Fabbrini, M^{lle} Flesch, MM. Gerlach, Houdet, Koch, Memmel, Offroy, Pianta, Pintus, Poher, Rossi, Schwörer, Sourdille, Spénale, Triboulet, Vals, Westerterp, Wohlfart.

Commission de l'agriculture

MM. Baas, Borocco, Boscary-Monsservin, Briot, Brouwer, Cifarelli, Cipolla, Dewulf, Dröscher, Dulin, Estève, Houdet, Klinker, Kollwelter, Kriedemann, Lefèbvre, Liogier, Lückner, M^{lle} Lulling, M^{me} Orth, MM. van der Ploeg, Radoux, Richarts, Riedel, Scaraccione, Vals, Vetrone, Vredeling, Zaccari.

*Commission des affaires sociales
et de la santé publique*

MM. Adams, Berkhouwer, Bermani, Berthoin, Boersma, Brégégère, Califice, M^{me} Caretoni Romagnoli, MM. Dittrich, Gerlach, Girardin, Houdet, Jahn, Jarrot, Laudrin, Liogier, Lucius, M^{lle} Lulling, MM. Merchiers, Mitterdorfer, Müller, Pianta, van der Ploeg, Ramaekers, Ricci, Schwabe, Servais, Tomasini, Vredeling.

*Commission des relations économiques
extérieures*

MM. Baas, Boano, Borm, Brégégère, Brouwer, Bousquet, Califice, Cousté, d'Angelosante, De Winter, Fellermaier, M^{lle} Flesch, MM. Galli, Giraud, Kriedemann, Lange, Löhr, de la Malène, Radoux, Ribière,

Rossi, Starke, Tolloy, Van Offelen, Vetrone, Vredeling, Werner, Westerterp, Wolfram.

Commission juridique

MM. Alessi, Armengaud, Bermani, Berthoin, Boertien, Brouwer, Carcassonne, D'Angelosante, De Gryse, Dittrich, Estève, Hunault, Jozeau-Marigné, Koch, Lautenschlager, Lucius, Meijster, Memmel, Merchiers, Pintus, Ribière, Romeo, Scelba, Springorum, Terrenoire.

*Commission de l'énergie, de la recherche
et des problèmes atomiques*

MM. Adams, Ballardini, Bersani, Biaggi, Bos, Bousch, De Broglie, Burgbacher, Covelli, De Winter, Dröscher, Flämig, Galli, Glesener, Houdet, Hougardy, Hunault, Jannuzzi, Jarrot, Leonardi, Memmel, Noè, Oele, M^{me} Orth, MM. Posthumus, Scarascia Mugnozza, Schwörer, Sourdille, Springorum.

Commission des transports

MM. Biaggi, Boertien, Bourdellès, Cousté, De Gryse, Faller, Jozeau-Marigné, Kollwelter, Leonardi, Meister, Noè, Pintus, Posthumus, Riedel, Schwabe, Seefeld, Sourdille.

Commission de l'association avec la Grèce

MM. Aigner, van Amelsvoort, Berthoin, M^{me} Caretoni, MM. Cifarelli, Cousté, Giraud, Glinne, Habib-Deloncle, Jahn, Löhr, Romeo, Scarascia Mugnozza, Schwabe, Vals.

Commission de l'association avec la Turquie

MM. Cousté, De Winter, Faller, Fellermaier, Girardin, Jozeau-Marigné, Klinker, Luzzatto, Merchiers, Müller, Ricci, Schuijt, Tolloy, Triboulet, Wohlfart.

*Commission des relations avec les pays
africains et malgache*

MM. Achenbach, Aigner, Armengaud, Bersani, Briot, Colin, Corona, Dewulf, Fellermaier, Galli, Glinne, Habib-Deloncle, Iotti, Laudrin, Schuijt, Seefeld, Spénale, Werner.

M. le Président. — Il n'y a pas d'opposition ?...

Ces nominations sont ratifiées.

Président

J'attire votre attention sur le fait que cette liste ne comporte pas encore les candidatures pour la Conférence parlementaire de l'association CEE-EAMA, dont les membres seront nommés plus tard.

9. Ordre du jour de la prochaine séance

M. le Président. — La prochaine réunion aura lieu demain, mercredi 10 mars 1971, à 10 heures, avec l'ordre du jour suivant :

- exposé, sans débat, de M. Barre, sur la situation économique dans la Communauté ;
- exposé, sans débat, de M. Coppé, sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté en 1970 ;
- rapport complémentaire de M. van der Ploeg, sur une communication relative à des échanges intracommunautaires de viandes fraîches.

La séance est levée.

(La séance est levée à 17 heures)

SÉANCE DU MERCREDI 10 MARS 1971

Sommaire

| | |
|--|--|
| <p>1. <i>Adoption du procès-verbal :</i> M. Memmel, le Président 15</p> <p>2. <i>Excuse</i> 16</p> <p>3. <i>Dépôt de documents et modification de l'ordre du jour</i> 16</p> <p>4. <i>Composition des commissions</i> 17</p> <p>5. <i>Procédure d'examen du Quatrième rapport général</i> 17</p> <p>6. <i>Nomination du rapporteur général</i> 17</p> <p>7. <i>Situation économique dans la Communauté. — Exposé sans débat de M. Barre :</i> MM. Barre, vice-président de la Commission des Communautés européennes; Lange président de la Commission économique .. 18 Renvoi en commission de l'exposé de M. Barre 23</p> | <p>8. <i>Situation sociale dans la Communauté. — Exposé sans débat de M. Coppé :</i> MM. Coppé, membre de la Commission des Communautés européennes; Müller, président de la Commission des affaires sociales et de la santé publique 23 Renvoi en commission de l'exposé de M. Coppé 26</p> <p>9. <i>Échanges intracommunautaires de viandes fraîches. — Discussion d'urgence d'un rapport complémentaire de M. van der Ploeg, fait au nom de la Commission des affaires sociales et de la santé publique :</i> M. van der Ploeg, rapporteur 26 M. Coppé, membre de la Commission des Communautés européennes 27 Adoption de la proposition de résolution 28</p> <p>10. <i>Calendrier des prochaines séances</i> 28</p> <p>11. <i>Adoption du procès-verbal</i> 28</p> <p>12. <i>Interruption de la session</i> 28</p> |
|--|--|

PRÉSIDENCE DE M. BEHRENDT

(La séance est ouverte à 10 h 05)

M. le Président. — La séance est ouverte.

1. *Adoption du procès-verbal*

M. le Président. — Le procès-verbal de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ? ...

La parole est à M. Memmel.

M. Memmel. — (A) Monsieur le Président, j'ai devant moi le procès-verbal ainsi que l'« arc-en-ciel », c'est-à-dire le compte rendu quadrilingue, de la séance d'hier. J'aimerais faire quelques remarques au sujet de l'un et de l'autre.

Tout d'abord en ce qui concerne le procès-verbal de la réunion d'hier, il y est dit, à la page 3 :

Memmel

Monsieur le Président d'âge donne lecture des résultats du scrutin : nombre de membres présents : 114.

J'estime que cette formule n'est pas exacte. En effet, le nombre des membres présents n'est pas égal au nombre de ceux qui ont voté. On peut facilement le constater à la lecture de la liste de présence. L'inexactitude ressort également du texte italien. Celui-ci — je l'ai sous les yeux — déclare, de manière beaucoup plus précise : « Numero dei votanti », c'est-à-dire nombre de ceux qui ont voté. Il ne devrait donc pas y avoir, dans le texte allemand, « Zahl der anwesenden Mitglieder », mais, par exemple, « Zahl der abgegebenen Stimmen », en tout cas pas « Zahl der anwesenden Mitglieder », car entre les présents et ceux qui ont voté, il y a une différence. Telle sera ma première critique.

La deuxième concerne l'arc-en-ciel. Nous avons, dans ce Parlement, l'habitude de procéder en certaines occasions à un vote par appel nominal, parfois pour des raisons absolument insignifiantes et sans importance ; chaque fois, cependant, le nom des personnes qui ont voté est consigné au procès-verbal.

Or voici que pour une affaire aussi importante que celle d'hier, à savoir l'élection du président, le procès-verbal ne mentionne pas qui a participé au scrutin. J'estime que pour une opération aussi éminemment importante, le procès-verbal devrait contenir cette précision. Elle n'est d'ailleurs pas incompatible avec le secret du scrutin. Au surplus, à quoi rime cet appel nominal selon une procédure quelque peu compliquée et un cérémonial un peu solennel, si l'on ne consigne pas au procès-verbal qui a participé au scrutin ?

Voilà les deux points sur lesquels j'avais des critiques à exprimer.

M. le Président. — Monsieur Memmel, en ce qui concerne votre première observation, je voudrais vous signaler que nous rectifierons le texte allemand dans l'édition définitive et que nous utiliserons la formule : « Zahl der abgegebenen Stimmen ».

En ce qui concerne votre deuxième remarque, je voudrais dire qu'il existe également une autre coutume qui consiste à cocher le nom des présents au moment de l'appel nominal, et la liste des votants n'en est pas pour autant publiée. C'est pourquoi, il serait peut être bon que nous examinions prochainement s'il y a lieu de maintenir la tradition. Je prends acte de votre suggestion qui sera discutée au bureau.

Je vous remercie de vos observations.

Il n'y a plus d'objections ? ...

Le procès-verbal est adopté.

2. Excuse

M. le Président. — Monsieur Westerterp s'excuse de ne pouvoir assister à la présente séance. Il doit en effet exposer devant la première chambre des États généraux des Pays-Bas une proposition de loi dont il est l'auteur.

3. Dépôt de documents et modification de l'ordre du jour

M. le Président. — J'ai reçu les documents suivants :

a) *du Conseil des Communautés européennes*, des demandes de consultation sur :

— les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil concernant :

I - un règlement relatif à des conditions sanitaires et de police sanitaire auxquelles doit répondre le lait entier cru en tant que matière première pour la préparation de lait traité thermiquement et de ses dérivés,

II - un règlement concernant des problèmes sanitaires relatifs à la production et à la commercialisation du lait traité thermiquement ;

(doc. 1/71),

ce document a été renvoyé à la commission des affaires sociales et de la santé publique pour examen au fond et, pour avis, à la commission de l'agriculture ;

— la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à une directive concernant la fixation des taux communs du droit d'apport,

(doc. 2/71),

ce document a été renvoyé à la commission des finances et des budgets pour examen au fond et, pour avis, à la commission économique ;

— les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil relatives à

I - un règlement concernant la fixation de teneurs maximales pour les substances et produits indésirables dans les aliments des animaux,

II - un règlement concernant la commercialisation des aliments des animaux,

(doc. 3/71),

ce document a été renvoyé à la commission de l'agriculture pour examen au fond et, pour

Président

avis, à la commission des affaires sociales et de la santé publique ;

- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil concernant un règlement relatif aux importations des huiles d'olive de Turquie (doc. 4/71),

ce document a été renvoyé à la commission de l'association avec la Turquie pour examen au fond et, pour avis, à la commission de l'agriculture ;

- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement modifiant certaines dispositions du règlement (CEE) n° 543/69 du Conseil du 25 mars 1969 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions en matière sociale dans le domaine des transports par route (doc. 5/71),

ce document a été renvoyé à la commission des transports pour examen au fond et, pour avis, à la commission des affaires sociales et de la santé publique ;

- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement modifiant le règlement n° 159/66/CEE en ce qui concerne la destination des produits ayant fait l'objet d'intervention dans le secteur des fruits et légumes (doc. 6/71),

ce document a été renvoyé à la commission de l'agriculture ;

b) *des commissions parlementaires*, les rapports suivants :

- rapport de M. Hans Lautenschlager, fait au nom de la commission juridique, sur les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. 173/69) relatives à quatre directives fixant les modalités de la réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services pour les activités non salariées de l'opticien-lunetier (doc. 7/71) ;

- rapport de M. Pierre-Bernard Cousté, fait au nom de la commission de l'association avec la Turquie, sur les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil, concernant :

I - un règlement relatif aux importations des agrumes originaires de Turquie,

II - un règlement relatif aux importations de certaines céréales de Turquie (doc. 245/70),

III - un règlement relatif aux importations des huiles d'olive de Turquie (doc. 4/71),

(doc. 8/71) ;

- c) de MM. Lückner, au nom du groupe démocrate-chrétien, Kriedemann, au nom du groupe socialiste, Berthoin, au nom du groupe des libéraux et apparentés, et Triboulet, au nom du groupe de l'UDE, une proposition de résolution relative à la procédure d'examen du quatrième rapport général de la Commission des Communautés européennes sur l'activité des Communautés en 1970 (doc. 9/71).

Je propose d'inscrire ce dernier point en tête de l'ordre du jour de la présente séance.

Il n'y a pas d'opposition ? ...

Il en est ainsi décidé.

4. *Composition des commissions*

M. le Président. — J'ai reçu du groupe démocrate-chrétien une demande tendant à nommer M. Richarts membre de la commission des transports en remplacement de M. Riedel.

Il n'y a pas d'opposition ? ...

Cette nomination est ratifiée.

5. *Procédure d'examen du Quatrième rapport général*

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution présentée par les présidents des quatre groupes politiques relative à la procédure d'examen du Quatrième rapport général de la Commission des Communautés européennes sur l'activité des Communautés en 1970 (doc. 9/71).

Je propose au Parlement de procéder au vote immédiat sans renvoi en commission.

Il n'y a pas d'opposition ? ...

Il en est ainsi décidé.

Je mets aux voix la proposition de résolution.

La proposition de résolution est adoptée (*).

6. *Nomination du rapporteur général*

M. le Président. — Nous procédons maintenant à la nomination du rapporteur général sur le Quatrième rapport général de la Commission des Communautés européennes sur l'activité des Communautés en 1970, conformément au paragraphe 3 de la résolution qui vient d'être adoptée.

(*) JO n° C 26 du 23 mars 1971, p. 7.

Président

Le bureau a reçu la candidature de M. Cousté.

Il n'y a pas d'opposition ? ...

Cette nomination est ratifiée.

7. Situation économique dans la Communauté

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'exposé sans débat de M. Barre, au nom de la Commission des Communautés européennes, sur la situation économique de la Communauté.

La parole est à M. Barre.

M. Barre, vice-président de la Commission des Communautés européennes — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est plus tardivement qu'à l'accoutumée que je présente cette année au Parlement européen l'exposé sur la situation économique de la Communauté. Les circonstances qui sont à l'origine de ce retard me permettront cependant de joindre à l'examen des problèmes économiques, monétaires et financiers de la Communauté l'analyse des décisions qui ont été prises par le Conseil de la Communauté, le 9 février dernier, au sujet de la mise en place de l'union économique et monétaire. Ces décisions prennent d'ailleurs un plus grand relief quand on les rapproche des conclusions que l'on peut tirer de l'évolution économique de la Communauté aussi bien que des développements de la situation internationale.

Le fait économique le plus notable et le plus préoccupant à l'intérieur de la Communauté, au cours de l'année 1970, a été la hausse rapide des prix.

Les prix à la consommation, selon la définition des comptes nationaux, ont augmenté, par rapport à l'année précédente, de 5,5 % en France, de 5 % au Luxembourg et en Italie, de près de 4 % en Allemagne, aux Pays-Bas et en Belgique. Tandis que la hausse des prix, par rapport à 1969, s'est ralentie modérément, en France, plus nettement aux Pays-Bas, elle s'est accélérée dans les autres pays de la Communauté.

Les prévisions pour 1971 ne sont pas satisfaisantes. Des facteurs exceptionnels de hausse vont certes exercer leur action dans certains pays, comme par exemple, en Belgique, l'introduction de la TVA ou, dans tous les pays, l'augmentation des prix des produits pétroliers. Mais les tensions inflationnistes qui se sont manifestées depuis 1969 dans la Communauté, ne sont pas encore maîtrisées.

Les politiques restrictives mises en œuvre dans tous nos pays de la Communauté ont eu pour effet de modérer la pression de la demande globale.

Pour 1970, le taux d'accroissement du produit national brut de la Communauté en termes réels aura été de 5,5 %. L'indice de la production industrielle au-

ra pour sa part augmenté de 6,5 %. Mais si l'on examine l'évolution de chaque pays membre au cours de l'année 1970 des différences assez notables apparaissent.

Le taux d'accroissement de la production industrielle a été très satisfaisant aux Pays-Bas (+ 10 %) et en Belgique (+ 8 %). En RFA, la production industrielle a augmenté de 6 % pour l'ensemble de l'année, mais elle a été stagnante pendant les deux derniers trimestres de 1970. En Italie, la performance est très moyenne (+ 7 %) et s'explique par un léger fléchissement d'activité au deuxième et au troisième trimestres. En France, la croissance de la production industrielle après s'être ralentie aux deuxième et troisième trimestres, s'est de nouveau accélérée au dernier trimestre de l'année ; pour l'ensemble de l'année, l'indice de la production industrielle dans ce pays a augmenté de 5,5 %. Au Luxembourg enfin, l'augmentation de la production industrielle a été extrêmement faible.

Les prévisions faites pour 1971 indiquent une croissance de la production industrielle moins forte qu'en 1970 pour l'ensemble de la Communauté : + 4,2 % d'une année à l'autre. C'est en Allemagne fédérale que la croissance semble devoir être la plus modérée (+ 2,5 %) ; seule la France, parmi les pays de la Communauté, enregistrerait une augmentation de la production industrielle plus élevée que celle qui a été enregistrée en 1970.

L'activité économique de la Communauté sera donc très moyenne au cours de cette année ; on ne peut exclure un certain tassement de cette activité dans le courant de l'année 1971, sans pour autant que l'on puisse, à proprement parler, craindre une récession économique.

Dans une telle conjoncture, la hausse des prix résulte moins de la pression de la demande globale que de l'augmentation très rapide des coûts de production. En 1970, la rémunération par salarié dans l'industrie a augmenté de 19 % en Italie, de 16,5 % en Allemagne, de 12,5 % aux Pays-Bas, de 11 % en Belgique, de 10 % en France. Cette hausse s'ajoute à celles, déjà fort élevées, qui avaient été enregistrées dans les deux années précédentes. Entre 1967 et 1970, le taux d'accroissement de la rémunération par salarié dans l'industrie (calculé sur trois ans) aura été de 39,4 % en France, de 38,5 % en Allemagne, de 37,2 % aux Pays-Bas, de 35,7 % en Italie et de 26,1 % en Belgique. Il est clair que de tels taux dépassent fortement le rythme d'accroissement de la productivité dans chacun des pays considérés.

Cette situation d'ensemble est préoccupante, d'autant plus que tend à se répandre l'opinion selon laquelle une augmentation rapide des revenus pourrait être absorbée par une « fuite en avant » en matière de croissance et de prix.

Barre

Ainsi constate-t-on de plus en plus une certaine acceptation de l'inflation, sinon une certaine complaisance à l'inflation. Celle-ci apparaît comme un moindre mal dans la mesure où elle est un moyen discret de résoudre certaines tensions sociales ou d'éviter certaines difficultés. Elle paraît propice à réaliser des taux de croissance élevés. Elle semble d'autant plus acceptable qu'elle est généralisée, et on trouve même une consolation dans le fait que les États-Unis et la Suisse enregistrent des records historiques de hausse des prix.

Il n'est pas aisé, dans de telles conditions, de défendre certaines positions que l'on impute à une orthodoxie périmée, alors qu'elles procèdent des leçons de l'expérience.

Certes, la définition et l'exécution de la politique économique se heurtent, à l'heure actuelle, à des contraintes particulières, qui tiennent aux revendications de toutes sortes, aux tensions sociales et aux incertitudes psychologiques que l'on constate dans la plupart de nos pays. Il serait dangereux de méconnaître qu'un tel climat correspond à la recherche d'une plus grande justice et de relations sociales d'un type nouveau qu'appelle l'évolution des sociétés contemporaines.

Aucun progrès ne saurait cependant être acquis s'il ne se fonde sur une situation économique saine. Aussi faut-il rappeler aujourd'hui qu'aucune économie ne peut durablement fonctionner aux niveaux élevés et aux rythmes rapides d'évolution des prix et des salaires tels que ceux qui ont été enregistrés au cours des trois dernières années. Tôt ou tard, la « fuite en avant » suscite des déséquilibres de prix et de balance des paiements, qui nécessitent un ajustement. Cet ajustement est d'autant plus pénible et long que l'inflation a provoqué un mauvais emploi des ressources, permis de sauvegarder artificiellement certaines activités, affecté le comportement des épargnants, accoutumé les agents économiques à des taux nominaux de croissance des revenus, qui ne peuvent être maintenus de façon régulière. La généralisation des phénomènes inflationnistes est une source d'inquiétude supplémentaire parce que l'ajustement ne peut être dans ce cas que général. La période relativement longue d'expansion dans la stabilité que les pays de la Communauté ont connue au cours des années 1960 semble avoir fait quelque peu oublier les expériences difficiles des années 1950. Des signes récents, tels que le ralentissement de la production industrielle, la diminution de la rentabilité des entreprises, la révision en baisse de certaines dépenses d'investissement doivent retenir l'attention et inciter à la vigilance.

Comme elle l'a indiqué dans le mémorandum qu'elle a transmis en décembre 1970 au Conseil et qui a été communiqué au Parlement, la Commission estime qu'une politique de freinage de la hausse des coûts et des prix reste nécessaire dans tous les pays mem-

bres si l'on veut éviter un affaiblissement de la position concurrentielle des industries communautaires et une réduction de l'activité d'investissement, qui compromettrait à terme le niveau de l'activité économique et celui de l'emploi. Un retour prématuré ou trop brutal à une politique d'expansion ne pourrait que remettre en cause des équilibres qui sont encore fragiles, ranimer l'inflation et relancer la course entre les salaires et les prix.

La Commission est, en outre, convaincue que le complément indispensable des politiques prudentes qui doivent être poursuivies dans le domaine du crédit comme dans celui des finances publiques est une concertation étroite entre les partenaires sociaux et les pouvoirs publics, de telle sorte que l'évolution des diverses catégories de revenus retrouve un rythme compatible avec celui des progrès de la productivité à moyen terme. Dans tous les pays de la Communauté, les chances d'une croissance équilibrée tiennent désormais, pour une large part, au sens des responsabilités des partenaires sociaux et à leur aptitude à accepter librement certaines disciplines garantissant une évolution ordonnée des revenus et des prix. En Italie notamment, le rythme de croissance de l'économie risque de demeurer moins rapide que ne le permettrait le potentiel de production disponible, si la normalisation des rapports entre partenaires sociaux ne marque pas de progrès plus sensibles. De même, la capacité concurrentielle de l'industrie et le plein emploi ne seront sauvegardés aux Pays-Bas que si, au moment où les mesures de stabilisation introduites pour le premier semestre de 1971 cesseront de produire leurs effets, les partenaires sociaux adoptent un comportement compatible avec une stabilisation durable de l'économie.

Pour la Communauté considérée dans son ensemble, l'évolution des prix enregistrée en 1970 et celle qui est probable en 1971 compromettent la réalisation des orientations retenues par le troisième programme de politique économique à moyen terme. On peut dire que tous les pays de la Communauté se trouvent déjà à la limite supérieure de la fourchette de prix (2,5/3 %) qui avait semblé réaliste au début de 1970 sur la base d'une hypothèse de modération progressive des prix à partir de cette période. L'objectif doit être désormais de ne pas dépasser, pour les années 1971-1975, la limite supérieure de la fourchette, ce qui implique que les États membres maintiennent au premier rang de leurs préoccupations l'élimination des tensions inflationnistes qui subsistent dans leurs économies et la défense de la monnaie.

J'en viens maintenant à la conjoncture internationale, dont l'aspect le plus important reste cette année encore, l'évolution de la situation économique aux États-Unis.

Au cours de 1970, la croissance aura été à peu près nulle dans ce pays ; le PNB en termes réels a même diminué de 0,8 % du troisième au quatrième trimes-

Barre

tre sous l'effet des grèves dans l'industrie automobile. Le taux de chômage atteignait en décembre dernier plus de 6 % de la population active. Les progrès obtenus dans la lutte contre l'inflation ont été décevants ; la hausse des prix en 1970 aura été de 5,3 %.

On peut s'attendre pour 1971 à une certaine reprise de l'activité économique, sans pour autant qu'il faille partager l'optimisme de certaines prévisions, qui chiffrent à 9 % l'augmentation du PNB en valeur par rapport à 1970. Il semble plus plausible d'envisager un taux de croissance du PNB en valeur de 7 à 8 %, en volume de 3 à 4 %, d'admettre l'hypothèse d'un ralentissement de la hausse des prix notamment dans les derniers mois de cette année et d'escompter le maintien d'un taux de chômage encore élevé.

Aux incertitudes de la situation économique intérieure s'ajoutent les résultats défavorables de la balance des paiements. Le déficit extérieur des États-Unis, calculé sur la base des règlements officiels, a atteint en 1970, 9,8 milliards de dollars. Les balances dollars détenues par les banques centrales d'Europe occidentale, du Canada et du Japon, se sont considérablement accrues. La baisse rapide des taux d'intérêt aux États-Unis et sur le marché de l'eurodollar a encore accéléré au cours des deux derniers mois l'afflux de capitaux dans les pays européens, qui peut être estimé à près de 2 milliards de dollars.

La conduite de la politique du crédit dans plusieurs pays de la Communauté se trouve ainsi compromise ou contrecarrée. De surcroît une situation malsaine et dangereuse pour la balance des paiements résulte de ce que les capitaux flottants peuvent sortir d'un pays aussi rapidement qu'ils y sont entrés.

Aux éminents experts américains qui préconisent une attitude de « douce insouciance » à l'égard du problème de la balance des paiements des États-Unis, il convient donc de rappeler que les pays de la Communauté ont de fortes raisons d'éprouver, à ce même sujet, une amère préoccupation. On peut également s'étonner de l'invitation périodiquement adressée aux mêmes pays de réévaluer leurs monnaies, alors que les importations de la Communauté en provenance des États-Unis ont augmenté de près d'un quart en 1970. D'ailleurs, selon l'avis du Concil of Economic Advisers lui-même, l'évolution récente des coûts et des prix aux États-Unis, et l'expérience récente montre qu'une réévaluation, même importante, n'empêche pas l'afflux de capitaux spéculatifs, si les causes réelles qui le provoquent ne sont point, de leur côté, éliminées.

Les autorités américaines les plus qualifiées ont récemment rappelé que les États-Unis sont toujours résolus à redresser la position de leurs paiements extérieurs et attendent de leurs partenaires compréhension et coopération. Ceux-ci comprennent évidemment que certains facteurs qui sont à l'origine du déficit des États-Unis ne peuvent disparaître rapidement. Ils comprennent aussi que le processus

d'ajustement de la balance des paiements trouve certaines limites dans l'évolution du niveau d'emploi et certaines tensions d'ordre social. Enfin, aucun partenaire des États-Unis ne souhaite enfin une crise grave du dollar, qui bouleverserait les échanges et les paiements internationaux.

Quelles que puissent être la compréhension et la coopération des autres pays, la position internationale du dollar ne pourra, en fin de compte, être durablement assurée que par le retour à une évolution plus satisfaisante des prix aux États-Unis et par la confiance qu'inspirera à l'extérieur la politique économique et financière de ce pays. Les développements récents montrent, en outre, qu'il serait souhaitable, ainsi que l'avait suggéré à Copenhague le directeur général du FMI, que le financement du déficit de la balance des paiements des États-Unis soit assuré par les méthodes normales de financement international plutôt que par une accumulation illimitée et inconditionnelle de balances en dollars dans les banques centrales des autres pays. Enfin certaines discussions actuelles laissent à penser que si l'on veut sauvegarder et développer à l'avenir le système des droits de tirage spéciaux, il sera nécessaire, conformément à l'esprit même qui avait inspiré la mise en place de ce système, de fixer les règles d'une croissance ordonnée des divers instruments de réserve, qui composent maintenant les réserves internationales : l'or, les droits de tirage spéciaux et les dollars. A cet égard, les pays de la Communauté sont les mieux placés pour apporter, par une action concertée avec les États-Unis, une contribution essentielle à l'assainissement nécessaire du système monétaire international et à un développement harmonieux de la coopération monétaire internationale.

C'est en fonction de ce contexte économique communautaire et international que l'on peut, semble-t-il, le mieux apprécier l'importance dans sa session des 8 et 9 février 1971.

Aujourd'hui que s'est apaisée l'agitation provoquée au cours de ces derniers mois par les discussions relatives à l'institution d'une union économique et monétaire et que l'ardeur des commentateurs se porte sur d'autres objets, il est possible d'examiner les résultats obtenus avec sérénité et objectivité.

Reconnaissons tout d'abord que la grande entreprise lancée à la Conférence de La Haye a failli être compromise de façon bien fâcheuse. Aussi faut-il se féliciter qu'il n'y ait eu, en fin de compte, d'autre victoire que celle de la raison et du bon sens.

Reconnaissons aussi que la session du Conseil a été particulièrement fructueuse puisque le Conseil a pris une série de décisions qui sont, certes, diversement importantes, mais dont aucune n'est dénuée de signification ni d'intérêt. Je ne m'engagerai pas ici dans une analyse détaillée des textes, que j'ai déjà commentés devant la commission économique du Parle-

Barre

ment, mais je voudrais mettre en relief les aspects majeurs des décisions prises.

En premier lieu, le Conseil, par l'adoption intégrale des propositions faites par la Commission en février 1969, a doté la Communauté des procédures et des mécanismes indispensables à une coopération économique et monétaire organisée.

Le troisième programme de politique économique à moyen terme, avec ses orientations chiffrées, constitue désormais le cadre dans lequel la coordination des politiques économiques pourra contribuer à une meilleure convergence des évolutions économiques des pays membres. Cette convergence est une condition essentielle de la stabilité des changes au sein de la Communauté.

La procédure de consultations préalables, qui fonctionne déjà de façon efficace depuis juillet 1969, favorise une prise de conscience communautaire des problèmes spécifiques à chaque État membre et la recherche de solutions qui concilient l'intérêt national et l'intérêt de la Communauté.

Grâce à la mise en place de mécanismes de soutien monétaire à court terme et de concours financier à moyen terme, la Communauté dispose, pour la première fois, d'instruments de coopération monétaire qui lui soient propres. Ils sont peut-être modestes, mais ils ont le mérite d'exister. Souhaitons que la Communauté ait une évolution assez harmonieuse pour qu'il ne soit pas nécessaire de les utiliser. En tout cas, il ne sera plus désormais possible de recourir à des concours extracommunautaires pour le motif que rien n'existe sur le plan communautaire. De plus, ces mécanismes pourront, dès maintenant, permettre à la Communauté de commencer à manifester son individualité au sein du système monétaire international, en attendant que des institutions monétaires plus ambitieuses aient vu le jour.

En second lieu, le Conseil a arrêté les principes d'une stratégie claire pour la présente décennie.

Le premier principe — déjà formulé dans le communiqué de La Haye — est que la Communauté doit être une Communauté de stabilité et de croissance. Le Conseil a ainsi confirmé que la recherche de la stabilité ne peut être dissociée de l'exigence de la croissance, sans laquelle nos pays ne sauraient apporter une solution aux problèmes sociaux auxquels ils ont à faire face, ni assumer leurs responsabilités à l'égard du monde, et notamment des pays en voie de développement. Le Conseil a, de surcroît, reconnu que la Communauté ne pourrait atteindre de tels objectifs, s'il n'était remédié aux déséquilibres structurels et régionaux qui s'y manifestent.

Le Conseil a, en outre, inscrit dans la résolution concernant la réalisation par étapes de l'union économique et monétaire dans la Communauté, le principe du parallélisme entre le développement de l'unifica-

tion monétaire et celui de la convergence, puis de l'unification des politiques économiques. Le Parlement se souvient sans doute des discussions, sans cesse recommencées depuis 1969, entre « monétaristes » et « économistes » ; la consécration du principe du parallélisme met, espérons-le, un terme définitif à ce débat d'école.

Le troisième principe est celui de l'individualisation de la Communauté au sein du système monétaire international, sans que pour autant la contribution de celle-ci à la coopération économique et monétaire internationale puisse se trouver affectée ou diminuée. Les engagements pris au titre de la première étape en ce qui concerne aussi bien les positions communes dans les relations monétaires avec les pays tiers et les organisations internationales que les relations de change constituent une première application de ce principe.

En troisième lieu, le Conseil a défini les traits essentiels de l'objectif final que les États membres ont manifesté la volonté d'atteindre au terme des dix prochaines années. La résolution du Conseil énonce les éléments constitutifs de l'union économique et de l'union monétaire. Elle prévoit l'attribution aux institutions de la Communauté des compétences et responsabilités nécessaires à la gestion de l'union. Elle déclare que les politiques mises en œuvre dans le cadre de l'union économique et monétaire sont soumises aux délibérations et au contrôle de l'Assemblée.

À cet égard, la Commission, soucieuse d'éviter de vaines controverses, avait choisi pour ligne de conduite, exprimée dans sa communication au Conseil, de faire reconnaître dès le départ les principes qui lui paraissent fondamentaux, les modalités d'application de ces principes devant être arrêtées au fur et à mesure de la réalisation de l'union économique et monétaire. Le Parlement avait bien voulu, en novembre dernier, approuver cette attitude. C'est également la position à laquelle le Conseil s'est rallié.

En quatrième lieu, le Conseil a adopté un programme d'action précis pour les trois prochaines années. Ce programme est désormais la Charte de la Commission et du Conseil. La Commission, pour sa part, présentera sans retard au Conseil toutes les propositions tendant à la mise en œuvre de ce programme et permettant d'aboutir à une meilleure coordination des politiques économiques, d'accélérer l'harmonisation fiscale, de favoriser la libre circulation des capitaux, d'engager les actions indispensables dans le domaine régional et structurel, enfin de renforcer la coordination dans le domaine de la politique monétaire et du crédit des États membres.

Les deux décisions prises par le Conseil, d'une part, en vue du renforcement de la coordination des politiques économiques à court terme des États membres, d'autre part, en vue du renforcement de la collaboration des Banques centrales, permettront d'avancer

Barre

sans délai dans les domaines particulièrement importants qu'elles concernent. Je tiens, à ce propos, à dire au Parlement que la Commission se réjouit tout particulièrement d'avoir obtenu que le rapport annuel sur la situation économique de la Communauté, qui doit être établi vers la fin du troisième trimestre de chaque année, soit arrêté par le Conseil après consultation de l'Assemblée, et non, comme cela avait été préconisé à l'origine, transmis à l'Assemblée après décision du Conseil.

Il appartiendra à mes collègues directement intéressés d'exposer au Parlement leurs intentions à l'égard des domaines de leur compétence. Pour ce qui me concerne directement, je m'efforcerai de développer avec la commission économique du Parlement européen les échanges de vue qui lui permettent de suivre régulièrement l'action entreprise et facilitent au Parlement l'exercice de son contrôle.

Enfin, le Conseil a arrêté une méthode précise pour le passage de la première à la deuxième étape. Cette méthode donne à la Commission de grandes responsabilités. Il lui appartiendra d'abord de faire le bilan des progrès accomplis et de déterminer dans quelle mesure aura été respecté le parallélisme entre la coordination des politiques économiques et les progrès dans le domaine monétaire. La Commission devra, en outre, fournir au Conseil un rapport concernant la répartition des compétences et des responsabilités entre les institutions de la Communauté et les États membres que nécessite le bon fonctionnement d'une union économique et monétaire. Elle devra enfin faire les propositions relatives aux mesures conduisant, après le passage à la deuxième étape, à la réalisation complète de l'union économique et monétaire.

C'est alors qu'il sera possible de déterminer si les mesures pourront être prises soit sur la base des dispositions existantes du traité, soit sur la base de l'article 235, soit sur la base de l'article 236 de celui-ci. Aucune possibilité n'est donc exclue, y compris celle d'amendements éventuels à apporter au traité.

Quant à la « clause de prudence », introduite à la demande de certains États membres dans la résolution du Conseil, elle a été établie (comme je l'ai déjà dit au Parlement), sous sa forme finale, dans des termes tels qu'elle ne formule plus de menace de sanction — ce qui n'aurait pas été convenable —, ni n'introduit plus un facteur de précarité dans un processus qualifié par ailleurs d'irréversible. Elle apparaît, au contraire, comme une incitation à l'irréversibilité de l'action entreprise. Nous pouvons d'autant mieux l'accepter qu'elle est devenue une illustration pure et simple de l'adage qui procède de la sagesse des Nations : « Prudence est mère de sûreté ».

Pour parvenir à l'accord dont je viens d'esquisser les principaux aspects, tous les États membres de la Communauté ont fait des concessions par rapport à leurs conceptions initiales. Mais ils ont moins cherché

un compromis médiocre que manifesté le souci de tenir compte des problèmes de chacun. L'esprit qui a inspiré les travaux du Conseil a été un esprit de responsabilité, de compréhension et de solidarité, qui seul pouvait convenir au grand dessein que constitue la réalisation d'une union économique et monétaire.

Le Conseil a, en même temps, montré sa volonté de renforcer la cohésion de la Communauté à la veille de son élargissement. Les engagements pris par les six pays de la Communauté donnent un contenu concret à l'une des options de développement que, selon le communiqué de La Haye, les pays candidats doivent accepter. Si les principes qui ont été fixés, les orientations qui ont été arrêtées, sont opposables aux futurs membres, ils le sont d'abord aux membres actuels de la Communauté.

L'élargissement peut donc désormais s'effectuer dans des conditions plus favorables à la sauvegarde de la nature, de l'efficacité et du dynamisme de la Communauté.

En effet, l'adhésion de nouveaux membres — et notamment de la Grande-Bretagne — risquerait de modifier de façon profonde les modalités de fonctionnement de la Communauté sur les plans monétaire et financier, si elle ne s'accompagnait pas de la mise en place d'une organisation monétaire et financière communautaire.

Une telle organisation permettra d'offrir aux nouveaux membres les structures d'accueil au sein desquelles pourra s'exercer la solidarité communautaire. Grâce à elle, la Communauté élargie pourra fonctionner de telle sorte que puisse être respecté dans le domaine économique et financier comme dans les autres domaines de l'activité communautaire le principe fondamental qui le régit : l'égalité des droits et des obligations de tous les pays membres.

Au début du processus, qui doit conduire la Communauté vers une union économique et monétaire, les faits montrent que ce qui importera pour le succès ou l'échec de l'entreprise, c'est l'existence d'une politique que la Communauté entendra mener à l'égard de ses problèmes intérieurs aussi bien qu'à l'égard de l'extérieur. Fonder le progrès social sur un développement équilibré de ses activités économiques et de ses régions, contribuer, par sa participation aux échanges commerciaux et à la coopération monétaire internationale, à leur croissance plus rapide et à un meilleur équilibre de l'économie mondiale, tels sont les deux volets essentiels de cette politique.

En dépit des obstacles qui jalonnent au cours des prochaines années le chemin à parcourir par la Communauté, il y a de bonnes raisons d'espérer que la Communauté se montre digne de ses responsabilités et de sa mission.

(Applaudissements)

M. le Président. — Je vous remercie, M. Barre.

La parole est à M. Lange pour une courte réplique.

M. Lange, *président de la commission économique*. — (A) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, je serai bref.

La commission économique examine actuellement le mémorandum de la Commission au Conseil sur l'évolution économique en 1970 et les perspectives pour 1971. La première partie de l'exposé de M. Barre coïncide dans une large mesure avec ce qui est dit dans ce mémorandum. Dans ces conditions, Monsieur le Président, je ne désire pas revoir maintenant un débat sur cet exposé, je souhaiterais plutôt que ce débat fût lié à la présentation du rapport de la commission économique qui doit avoir lieu à la session spéciale. Nous avions originellement l'intention de débattre cet exposé à la présente session ; mais celle-ci n'étant, en fait, qu'une session constitutive et les exposés de M. Barre et de M. Coppé ne devant, d'après le programme prévu, faire l'objet que d'une présentation sans débat, nous devrions faire en sorte de tenir la semaine prochaine, à Luxembourg, les débats sur l'évolution économique en 1970 et en 1971.

Monsieur le Président, j'espère que ces remarques suffisent. Je voudrais y ajouter ceci : je suis reconnaissant à M. Coppé d'avoir constaté que conformément aux accords et aux décisions du Conseil, la Commission a, elle aussi, intensifié les contacts entre les commissions du Parlement et les membres de la Commission de sorte que le Parlement sera peut-être en mesure — conformément d'ailleurs à ce que vous-même, Monsieur le Président, avez souhaité dans votre discours inaugural — de contrôler l'évolution mieux qu'il n'a pu le faire au cours des années précédentes.

Monsieur le Président, je me bornerai à ces remarques.

(*Applaudissements*)

M. le Président. — Je voudrais signaler que votre remarque, Monsieur Lange, selon laquelle il serait possible d'aborder ce problème au cours de la session spéciale de la semaine prochaine n'est pas exacte. D'après l'ordre des travaux cela est tout à fait impossible.

L'exposé sur la situation économique de la Communauté sera renvoyé à la commission économique pour examen au fond et, pour avis, à la commission des finances et des budgets.

8. *Situation sociale dans la Communauté*

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'exposé sans débat de M. Coppé, au nom de la Commission des Communautés européennes, sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté en 1970.

La parole est à M. Coppé.

M. Coppé, *membre de la Commission des Communautés européennes*. — (N) Monsieur le Président, mon commentaire introductif comportera trois chapitres : tout d'abord un aperçu de la situation en 1970, ensuite un commentaire de deux points qui méritent plus spécialement de retenir notre attention, et, enfin, l'indication de quelques priorités.

Permettez-moi tout d'abord de vous rappeler que mon prédécesseur, M. Levi Sandri, a su, pendant dix ans, remplir d'excellente façon la tâche qui m'incombe aujourd'hui, avec la compétence qui le caractérisait et le souci des problèmes sociaux qui l'a toujours animé.

L'évolution sociale en 1970 n'a pas été défavorable. Sur le plan conjoncturel, nous avons connu une situation de plein emploi presque total. Sur le plan structurel, des difficultés subsistent. A l'automne de 1970, le nombre de chômeurs s'élevait toujours, dans le sud de l'Italie et dans les îles italiennes, à plus d'un demi-million. Dans d'autres régions, pour la plupart périphériques, de la Communauté, un chômage structurel considérable subsiste.

L'exposé qui sera imprimé d'ici quelques semaines attache une importance particulière à certains groupes, comme la jeunesse et les travailleurs féminins. Il fera apparaître que le niveau de formation reste un facteur déterminant de la qualité de l'emploi. Il ressort du chapitre sur l'orientation professionnelle que l'orientation et la formation n'ont toujours pas trouvé leur place définitive dans nos États membres. Tous les États membres sont encore à la recherche des formes, les plus appropriées, mais, partout, on tend à assurer la formation permanente, de façon à satisfaire aux nécessités économiques qu'implique le progrès technique.

En 1970 se sont manifestées certaines tendances qui appellent un commentaire. Il y a tout d'abord la persistance de la tendance à la majoration des salaires minimaux. Cette tendance s'est manifestée nettement tout au long de l'année 1970. Le salaire minimal est en hausse. Il y a, en deuxième lieu, la tendance au maintien du pouvoir d'achat des travailleurs, qui s'affirme notamment par la liaison des salaires et des pensions à l'indice des prix. Cette tendance s'est, elle aussi, manifestée nettement pendant toute l'année. La troisième tendance est celle de la mensualisation des salaires. Il s'agit là, me semble-t-il, d'une heureuse innovation, que nous pouvons approuver. La quatrième tendance, qui a également été nette en 1970, constitue à assouplir la fiscalité en adoptant les barèmes d'imposition à l'évolution des prix. Cette heureuse évolution résulte principalement de la concertation entre les travailleurs et les chefs d'entreprise.

Le rapport qui vous sera présenté, rend compte, pour la période s'étendant du deuxième semestre de 1969 au deuxième semestre de 1970, de l'évolution du

Coppé

pouvoir d'achat réel des salaires. Je tiens à insister sur le fait que ces chiffres ne correspondent pas exactement à ceux que vient de citer M. Barre. Il a donné les chiffres traduisant la hausse nominale des salaires. L'augmentation réelle est importante partout et elle a généralement doublé par rapport à l'an passé. Je répète que les chiffres que vous trouverez dans mon exposé correspondent au pouvoir d'achat réel et non à la hausse nominale. La hausse a été de 16 % en Italie, de 11 % en Allemagne, de 10 % au Luxembourg, de 9 % en Belgique, de 6 1/2 % aux Pays-Bas et de 4 1/2 % en France.

La politique de formation des patrimoines chez les travailleurs a fait des progrès considérables en Allemagne, en France et aux Pays-Bas. En Belgique, pour la première fois, une clause visant à encourager la formation du patrimoine a été insérée dans une convention collective.

En outre, d'importantes études sont en cours en Italie, en Allemagne et aux Pays-Bas. Les nouvelles conventions collectives témoignent, d'autre part, de la poursuite du mouvement tendant à la réduction à 40 heures de la semaine de travail. De même, le nombre de jours de vacances accordé augmente, mais la fraction de la population qui bénéficie vraiment de vacances reste stationnaire. Cette situation est en grande partie imputable au fait que le niveau des revenus reste insuffisant notamment pour les familles nombreuses. Cet état de choses freine l'essor du tourisme social.

Cette année encore, de nombreuses mesures tendant à assurer la protection des travailleurs en cas de fusions, ont été prises. En ce qui concerne la sécurité sociale, il faut noter que de nouvelles améliorations ont été introduites en 1970, tant sur le plan des prestations que sur celui des catégories de personnes couvertes par la sécurité sociale.

En ce qui concerne la construction de logements sociaux, je relève une augmentation du nombre des logements sociaux nouveaux en France et en Italie. Au niveau européen, le programme expérimental de construction qui, dans le cadre de la CEECA, relève du septième programme de construction, décidé par la Commission en octobre 1969, est en préparation. Il a pour objet la modernisation des logements existants. Si l'on veut améliorer vraiment les conditions de logement dans la Communauté, il faudra moderniser, pendant des années, des centaines de milliers de logements.

Enfin, pour ce qui est de la protection de l'environnement, la Commission a institué un groupe de travail spécial, chargé d'entamer la lutte pour la sauvegarde et la protection du milieu professionnel et de l'environnement, en particulier dans le domaine de la pollution de l'atmosphère et des eaux.

L'année 1970 a été marquée par quelques événements importants. Il y a eu, tout d'abord, la conférence de

l'emploi, qui s'est tenue à Luxembourg en avril 1970 et qui a été la première du genre. Y ont participé les gouvernements, tous les partenaires sociaux des six pays et la Commission. En deuxième lieu, la conférence de l'emploi a abouti à la création d'un comité permanent de l'emploi de la Communauté européenne. Enfin, il y a eu la réforme du Fonds social, dont j'ai déjà parlé en commission. A ce propos, on peut insister sur le renforcement du caractère dynamique de ce Fonds social. C'est, je n'hésite pas à le dire, grâce à la collaboration fructueuse du Conseil et de la Commission que ces résultats ont pu être obtenus. Le fonctionnement du Fonds social européen a été, en 1970, assez satisfaisant. Son intervention financière a atteint un montant de 37 millions d'unités de compte, dont 7 millions ont été attribués à l'Italie et 4 millions à l'Allemagne. Ces deux pays sont donc créditeurs du Fonds social. Ce fait appelle deux remarques importantes. Si, pour la période de 1961 à 1969, seule l'Italie était créditrice, l'Allemagne l'est également devenue en 1970. Un autre fait témoigne de l'importance particulière de l'année 1970 quant au fonctionnement du Fonds, c'est que l'Italie a reçu, pour cette seule année, près d'un tiers des montants qu'elle avait obtenus pendant toute la période précédente. Pour ce qui est de la CEECA, il a été liquidé, en vertu de l'article 56, pas moins de 25 millions d'unités de compte pour faciliter la réadaptation de 21 000 travailleurs du secteur du charbon et de l'acier.

(L'orateur poursuit son exposé en langue française)

Monsieur le Président, après cet aperçu, je passe à l'examen des deux points spéciaux dont j'ai parlé tout à l'heure et auxquels nous attachons une importance particulière dans notre rapport sur la situation en 1970.

Le premier concerne le marché commun de l'emploi. L'année 1970 a été marquée par une pénurie de main-d'œuvre, mais cette circonstance nous oblige d'autant plus à souligner un fait qui doit être de plus en plus mis en évidence.

Si le nombre de travailleurs étrangers dans chacun de nos pays augmente, en raison précisément du plein emploi ou de la tension sur le marché du travail, le nombre de travailleurs communautaires en général et le nombre de travailleurs italiens en particulier tend à baisser. A un moment de haute conjoncture, les premières autorisations marquent une tendance inverse du nombre de travailleurs italiens migrants dans le marché commun, alors que le nombre total augmente à un moment où le plein emploi et des tensions sur le marché du travail ont entraîné une augmentation de l'immigration totale. Cela montre que le marché commun de l'emploi, avec la préférence communautaire qui a été décidée, fonctionne relativement mal; cela d'autant plus qu'il existe toujours dans l'Italie du Sud un important chômage structurel auquel nous devons attacher la plus grande importance.

Coppé

Il est donc clair que nous devons améliorer le fonctionnement du Marché commun. Nous devons améliorer le fonctionnement pratique de la préférence communautaire et c'est un des points sur lesquels je l'espère, mes collègues me suivront dans les propositions relatives aux priorités que je fais sur la base du mémorandum social qui va leur être remis.

Nous nous réjouissons tous des décisions qui ont été prises en 1970 en vue de la rénovation du Fonds social, mais il convient de souligner que, même rénové, le Fonds social ne parviendra pas à lui seul, à faire face aux problèmes de la lutte contre le chômage structurel dans la Communauté. Il faudra des programmes intégrés comprenant d'autres éléments que ceux qui concernent plus strictement le marché du travail : une politique régionale de développement de l'infrastructure, des investissements industriels et deux points nous concernant particulièrement : l'amélioration de l'accueil des travailleurs étrangers dans le Marché commun et de la formation professionnelle.

Je le répète, Monsieur le Président, il ne faut pas subordonner la solution du problème du chômage structurel uniquement à une action sociale.

Tout d'abord, nous sommes mal informés sur ces conditions d'accueil et, en fait, les opinions divergent et sont même contradictoires. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de faire une enquête par sondages rapides afin de mieux connaître les conditions d'accueil dans le marché commun de l'emploi et d'en améliorer la transparence.

Cette incertitude rejoint celle que nous éprouvons au sujet du marché commun de l'emploi lui-même. Nous manquons de statistiques et même de définitions harmonisées pour pouvoir améliorer la transparence et c'est un des points sur lesquels nous allons entamer une action prioritaire.

J'en arrive au second point qui mérite une attention particulière dans notre rapport sur l'année 1970 : le travail féminin. Ce rapport met en évidence qu'il y a, de nos jours, dans l'activité économique, une femme sur trois travailleurs. Cependant, la situation reste très diversifiée et on aurait tort de généraliser le chiffre de un sur trois. Le pays où la proportion est la plus forte est l'Allemagne, avec 34 %, et celui où elle est la plus faible est la Hollande, avec 23 %. Il y a donc un écart encore considérable entre les différents pays du Marché commun.

En Italie, l'emploi des femmes dans l'agriculture est encore important. Partout ailleurs, il est marginal. D'après les dernières statistiques, il n'y a qu'en Italie que l'on rencontre 12 % de femmes dans l'agriculture.

Monsieur le Président, peut-être puis-je profiter de cette circonstance pour mentionner un document qui vient de paraître et qui rejoint les informations figurant dans notre rapport 1970 au sujet du travail fémi-

nin : c'est le résultat de l'enquête sur la structure des salaires en 1966 — dont l'exploitation a demandé un certain temps — et qui porte sur quatre secteurs où le travail féminin dépasse 50 % de l'ensemble.

Il ne s'agit donc pas de secteurs dans lesquels le travail féminin est marginal. Plus de 50 %. Il s'agit notamment des secteurs du textile, du matériel électrique et de deux autres secteurs.

Nous constatons qu'à âge égal et à ancienneté égale il existe une différence de rémunération globale qui augmente avec la qualification et qui atteint des chiffres impressionnants. Cette différence est de l'ordre de 20 % pour l'industrie textile en Allemagne, de 16 % en France, de 18 % en Italie et j'ose à peine dire le chiffre pour les Pays-Bas : 32 % et, pour la Belgique, de 26 %. Cette différence augmente avec la qualification.

Certes, quelques adaptations et actualisations ont été réalisées pour voir si entre octobre 1966, date de l'enquête, et 1969, la situation s'est améliorée. Je crois qu'il faut bien reconnaître que ce n'est pas le cas. Aussi la Commission a-t-elle décidé, non seulement de continuer son action en vertu de l'article 119 sur les discriminations légales, mais également d'approfondir la connaissance de la condition de la femme au travail. Il semble, en effet, que c'est là que réside l'origine des différences que nous constatons et non plus dans les discriminations légales qui, sauf dans un pays du Marché commun, ont largement disparu.

Nous disposons aussi d'un document que nous allons pouvoir vous soumettre très rapidement. Il s'agit du rapport de Mme Sullerot, la sociologue française bien connue, document qui donne un aperçu de la situation dans les États membres.

La Commission a, en outre, décidé de participer à une enquête sur la situation de la femme mariée au travail. Cette enquête a été entreprise par le centre de sociologie du travail de l'université de Bruxelles.

Le dernier point de mon exposé, Monsieur le Président, concerne quelques priorités.

L'ensemble des problèmes soulevés dans le rapport concernant la situation en 1970 montre qu'il existe un certain nombre de soucis prioritaires.

C'est, tout d'abord, l'amélioration du fonctionnement du marché commun, ensuite une meilleure intégration des travailleurs étrangers, la lutte contre le chômage structurel et l'amélioration des conditions du travail féminin.

Une autre priorité réside dans l'amélioration urgente de la sécurité et surtout, à mon sens, de l'hygiène dans les milieux de travail et de vie. Ensuite, il convient d'améliorer l'intégration des handicapés dans la vie économique et d'améliorer la comparabilité des budgets sociaux dans les États membres.

Coppé

Monsieur le Président, je désire en terminant exprimer mes remerciements et ceux de la Commission, tout d'abord à la commission parlementaire, mais également au Parlement tout entier pour le soutien que nos efforts de progrès social ont toujours rencontré au cours de l'année écoulée.

Je suis persuadé que l'année 1971 sera, grâce à nos efforts conjugués, une bonne année du point de vue de la politique sociale communautaire.

(Applaudissements)

PRÉSIDENCE DE M. MERCHIERS

Vice-président

M. le Président. — Je remercie M. Coppé pour son exposé très complet.

La parole est à M. Müller pour une brève réponse sur l'exposé de M. Coppé.

M. Müller, *président de la commission des affaires sociales et de la santé publique*. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues. M. Coppé a terminé son allocution en adressant ses remerciements au Parlement et à la commission compétente.

Au début de mon très bref exposé, je tiens également à remercier la Commission de nous avoir une nouvelle fois fait dans les délais requis un exposé détaillé de l'évolution de la situation sociale dans la Communauté.

Nous sommes très reconnaissants des nombreux documents qui nous ont de nouveau été présentés. Nous savons le prix que, dans les États membres, l'on y attache et tout le parti que l'on en tire.

Je conclus mes observations en vous demandant, Monsieur le Président, de chercher, au sein du bureau, une nouvelle procédure pour la présentation de ces rapports et pour la réponse à y apporter. Il m'est, en effet, tout à fait impossible d'isoler maintenant certains éléments de l'exposé très approfondi de M. Coppé et, à titre personnel — car je ne puis parler au nom de la commission — d'en admirer certains et d'en critiquer d'autres. Nous devrions renoncer à une telle pratique. Il ne peut donc s'agir que de remerciements formels, qui, à vrai dire, devraient à eux seuls constituer toute la réponse du Parlement.

Je viens de parler avec notre collègue M. Lange. Il est, lui aussi, d'avis qu'il n'est guère indiqué de répondre directement au rapport sans l'avoir préalablement examiné. Je vous demande donc encore une fois, Monsieur le Président, que le bureau recherche une procédure meilleure. Cela n'affecte en rien la

valeur de l'exposé de M. Coppé. Mais il est impossible d'y donner sur-le-champ une réponse appropriée.

(Applaudissements)

M. le Président. — Je comprends les sentiments du président de la commission des affaires sociales et de la santé publique.

Les suggestions qu'il vient de faire seront transmises au bureau.

L'exposé sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté sera renvoyé à la commission des affaires sociales et de la santé publique.

9. *Échanges intracommunautaires de viandes fraîches*

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport complémentaire de M. van der Ploeg, fait au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique, sur la communication de la Commission des Communautés européennes concernant la proposition du règlement relatif à des problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intracommunautaires de viandes fraîches (doc. 267/71).

Le rapport de M. van der Ploeg n'ayant pas pu être déposé dans les délais prévus par la réglementation du 11 mai 1967, je propose au Parlement de décider de l'examiner selon la procédure d'urgence.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

La parole est à M. van der Ploeg qui l'a demandée pour présenter son rapport.

M. Van der Ploeg, *rapporteur*. — (N) Monsieur le Président, comme vous l'avez déjà dit, le rapport complémentaire que j'ai l'honneur de présenter au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique a trait aux problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intracommunautaires de viande fraîche.

C'est une lettre du président de la Commission des Communautés européennes, du 11 janvier 1971, qui a donné lieu à l'élaboration de ce rapport.

Dans cette lettre, M. Malfatti fait connaître le point de vue de la Commission sur la résolution adoptée à l'unanimité, le 18 juin 1970, par le Parlement européen.

Je tiens avant tout à remercier la Commission européenne pour cette lettre qui donne au Parlement européen l'occasion de réagir à la formulation de ce point de vue avant que le Conseil ne statue définitivement.

Van der Ploeg

Ensuite, je voudrais remercier la Commission d'avoir repris à son compte certaines des propositions du Parlement européen.

La Commission n'a pas estimé pouvoir reprendre intégralement l'avis du Parlement. La proposition de la Commission s'écarte sur quatre points de l'avis unanime du Parlement européen.

Dans ces conditions, la commission des affaires sociales et de la santé publique a décidé d'établir un rapport complémentaire et de présenter une nouvelle résolution au Parlement.

Avant de commenter brièvement la proposition de résolution, je tiens à faire remarquer que le rapport et la résolution adoptée le 18 juin 1970 par le Parlement étaient parfaitement conformes à l'avis de la commission de l'agriculture.

J'en viens maintenant à quelques brèves remarques sur les différents points de la proposition de résolution.

Les points litigieux sont énumérés à la page 4 du rapport, au chapitre II paragraphe 3.

Il s'agit tout d'abord de la brucellose, en deuxième lieu des viandes contaminées, en troisième lieu des voies et moyens de recours en enfin, en quatrième lieu, de la procédure du comité vétérinaire permanent.

La commission des affaires sociales et de la santé publique ne relancera pas le débat sur ce quatrième point. Il y a longtemps que les divergences de vues opposent la Commission exécutive et le Parlement européen sur la question de ce Comité. Il ne serait guère utile de revenir à cette occasion sur ces divergences de vues. Aussi n'en est-il pas question dans la résolution. La commission sociale a néanmoins estimé qu'il convenait d'attirer une nouvelle fois l'attention sur ce problème dans l'exposé des motifs.

Le rapport complémentaire analyse, aux pages 2 et 3, les trois premiers des problèmes à considérer.

Il y a tout d'abord les mesures de police sanitaire concernant la brucellose. La commission des affaires sociales estime que, tant du point de vue de la santé publique que de celui de la protection sanitaire du cheptel, il importe que les mesures prises en la matière sur le plan communautaire soient équivalentes aux mesures applicables sur le plan des échanges intracommunautaires de viandes fraîches, aux autres maladies infectieuses du bétail. Nous estimons donc que la disposition facultative prévue à ce propos par la Commission est insuffisante.

La deuxième question est celle de l'introduction dans un État membre de viandes fraîches qui proviennent d'un autre État membre et dont il a été constaté qu'elles contiennent des germes de maladie infectieuse. La commission des affaires sociales et de la

santé publique estime que, dans l'intérêt de la santé publique, le transport de ces viandes doit être interdit.

En troisième lieu se pose le problème de la commercialisation sur les marchés intérieurs de viandes fraîches contaminées. La commission des affaires sociales et de la santé publique estime qu'il faut examiner la possibilité d'interdire la commercialisation, même sur les marchés intérieurs, de viandes contenant des germes de maladie infectieuse.

Étant donné qu'il se fait tard, que les problèmes faisant l'objet du rapport complémentaire et de la proposition de résolution ont été discutés en détail par le Parlement lors de la séance plénière du 18 juin 1970 et qu'aucune considération nouvelle n'a été émise, je crois que cette courte introduction suffira.

Je recommande au Parlement de voter la proposition de résolution et j'espère qu'il le fera, cette fois encore, à l'unanimité ; j'espère en outre que la Commission européenne acceptera de reconsidérer sa décision.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Coppé.

M. Coppé, membre de la Commission des Communautés européennes. — (N) Monsieur le Président, je voudrais excuser M. Mansholt, qui est retenu à Bruxelles par les obligations que vous savez. Il aurait certainement répondu mieux que moi-même à cet exposé introductif, mais ce que je vais vous dire est, croyez-moi, l'expression d'une conviction personnelle.

Je remercie le rapporteur, M. van der Ploeg, d'avoir fait preuve de compréhension et d'avoir apprécié le fait que nous ayons repris en tout cas quelques-uns des amendements proposés par la commission. C'est à regret que nous avons dû nous résoudre à ne pas reprendre toutes les propositions de la commission pour les présenter au Conseil.

Monsieur le Président, je me limiterai aux deux points les plus importants, car ils constituent le fondement de notre attitude à l'égard de l'ensemble des propositions.

Le règlement que nous proposons ne vise pas à la modification des dispositions nationales en matière vétérinaire, mais à l'amélioration de ces dispositions quant aux échanges intracommunautaires.

Je reconnais immédiatement, avec l'accord de M. Mansholt, que, dans certains pays, ces dispositions sont insuffisantes. Je comprends donc le point de vue de M. van der Ploeg.

Nous proposons d'assujettir les échanges intracommunautaires à des dispositions plus efficaces, mais nous devons veiller à ce qu'il n'en résulte pas de discrimination. Or, la mesure proposée en matière de

Coppé

brucellose irait au-delà de ce qui se pratique dans certains pays.

En conséquence, il nous est impossible d'imposer des dispositions d'application générale dans tous les pays aussi longtemps que certains d'entre eux resteront en retrait sur les mesures envisagées, faute de quoi nous risquerions d'introduire un système discriminatoire dans les échanges intracommunautaires. C'est la raison pour laquelle, en ce qui concerne la brucellose et les viandes contenant des germes de maladie infectieuse, nous ne pouvons, et je le regrette, proposer des dispositions contraignantes applicables aux échanges intracommunautaires tant que certains pays n'auront pas interdit purement et simplement, ce qu'ils n'ont malheureusement pas encore fait, la commercialisation des viandes contenant des germes de maladie infectieuse. Je le répète, il nous appartient d'ouvrir la possibilité d'appliquer, en matière de brucellose et de viandes contaminées, les mesures proposées dans le règlement, mais nous ne pouvons pas prendre de mesures contraignantes. Telle est donc la situation dans laquelle nous nous trouvons. Il faut donc bien que je demande au Parlement de faire preuve de compréhension à l'égard de la Commission. Elle doit choisir entre un progrès souhaitable et la nécessité d'éviter les discriminations dans les échanges intracommunautaires. Elle a donné la préférence à la deuxième possibilité.

M. le Président. — Je remercie M. Coppé.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition de résolution.

La proposition de résolution est adoptée*.

10. Calendrier des prochaines séances

M. le Président. — L'ordre du jour est épuisé.

(*) JO n° C 26 du 23 mars 1971, p. 8.

Le bureau élargi propose au Parlement de tenir ses prochaines séances les 18 et 19 mars 1971 à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant :

jeudi 18 mars 1971, à 18 h :

- rapport de Mme Orth sur divers problèmes de politique sanitaire dans le domaine agricole ;
- présentation du rapport de M. Brouwer sur les prix agricoles ;

vendredi 19 mars 1971, à 9 h 30 :

- discussion et vote du rapport de M. Brouwer. Je rappelle que le délai de dépôt des amendements au rapport de M. Brouwer est fixé au vendredi 19 mars 1971 à 9 h 30.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

11. Adoption du procès-verbal

M. le Président. — Conformément à l'article 17 paragraphe 2 du règlement, je dois soumettre au Parlement européen le procès-verbal de la présente séance, qui a été rédigé au fur et à mesure du déroulement des débats.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

12. Interruption de la session

M. le Président. — Je déclare interrompue la session du Parlement européen.

La séance est levée.

(La séance est levée à 11 h 25)